

Enssib

École nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Mémoire d'étude

**Les langues dites « d'immigration »
dans les bibliothèques municipales
françaises**

Hélène Bouquin

Sous la direction de Dominique Tabah
Bibliothèque municipale de Bobigny

2001

Résumé

Les langues dites "d'immigration" dans les bibliothèques municipales françaises.

Les bibliothèques municipales françaises, fidèles dans leur ensemble au "modèle" républicain d'intégration, ne proposent généralement pas de fonds dans les langues dites "d'immigration". Cependant, quelques-unes ont constitué des collections dans ces langues et continuent à les enrichir. Ne faudrait-il pas généraliser ces initiatives isolées, qui permettent aux lecteurs d'origine étrangère de maintenir des liens avec leur culture, mais contribuent aussi à promouvoir ces cultures auprès de tous les autres lecteurs ? Pour les bibliothécaires, il s'agit d'un travail difficile qui nécessite des méthodes adaptées. On peut formuler un certain nombre de propositions inspirées d'expériences françaises et étrangères.

Descripteurs

Bibliothèques municipales ** France

Bibliothèques et immigrés

Bibliothèques ** Fonds spéciaux ** Langues vivantes

Intégration sociale ** France

Multiculturalisme

Abstract

The so-called "immigration languages" in French public libraries

French public libraries as a whole stick to the republican "pattern" of integration and seldom offer collections in the so-called "immigration languages". A few of them, however, have acquired such collections and keep adding to them. Shouldn't these individual initiatives become the rule, thus enabling the readers from the other countries to keep in touch with their own cultures and providing all the other readers with opportunities to discover them ? For librarians, the task is not easy and requires suitable methods. A number of proposals can be made, inspired by experiments in France and abroad.

Key words

Public libraries ** France

Libraries and immigrants

Libraries ** Special collections ** Foreign languages

Social integration ** France

Multiculturalism

Remerciements

Je remercie Mme Blandine Aurenche, directrice de la bibliothèque jeunesse Crimée, pour son accueil, pour le soutien constant qu'elle m'a apporté durant mon stage et pour la confiance qu'elle m'a accordée en me confiant le fonds en langues étrangères de son établissement.

De même, je remercie Mme Dominique Tabah, directrice de ce mémoire, pour ses conseils et ses encouragements.

Je remercie également toute l'équipe de la bibliothèque Crimée qui m'a intégrée dès mon arrivée et m'a quotidiennement aidée dans mon travail.

Enfin, cette étude doit beaucoup à toutes les personnes qui ont pris le temps de me recevoir ou de correspondre avec moi, de répondre à mes questions, d'effectuer pour moi des recherches sur leurs fonds et de me faire parvenir de la documentation.

Sommaire

RÉSUMÉ	1
ABSTRACT	3
INTRODUCTION	7
PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES	9
PREMIÈRE PARTIE : L'INTÉGRATION CULTURELLE EN FRANCE	10
1 DIVERSITÉ CULTURELLE ET COHÉSION SOCIALE : LE "MODÈLE" FRANÇAIS .	10
1.1. <i>Le "modèle" d'intégration à la française</i>	11
1.2. <i>Les faiblesses du "modèle" français : la "redécouverte" de la diversité culturelle</i>	12
2. PARLER ET LIRE ENTRE DEUX CULTURES	14
2.1. <i>La langue des immigrés en France</i>	14
2.1.1 Maîtrise du français et langue maternelle des immigrés.....	14
2.1.2 La langue parlée à la maison	15
2.1.3 Quelle connaissance les jeunes ont-ils de la langue de leurs parents ? Un tableau contrasté.....	15
2.1.4 Lire et écrire	16
2.2. <i>Langue et identité : le rôle des bibliothèques publiques</i>	16
DEUXIÈME PARTIE : LES LANGUES D'IMMIGRATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES FRANÇAISES	19
1. PANORAMA GÉNÉRAL.....	19
1.1. <i>Les premières initiatives</i>	19
1.2. <i>La situation actuelle</i>	20
1.3. <i>La valorisation des cultures étrangères par les bibliothèques</i>	21
2. LE RELATIF DYNAMISME DES SECTIONS JEUNESSE.....	24
2.1. <i>Des initiatives précoces</i>	24
2.2. <i>Des réflexions poursuivies</i>	24
2.3. <i>Les sections jeunesse de la Ville de Paris</i>	25
2.4. <i>Une expérience personnelle : le fonds en langues étrangères de la bibliothèque Crimée</i>	27
2.4.1 Description du fonds.....	27
2.4.2 Démarche suivie et premières modifications apportées au fonds	27
3. DE VÉRITABLES FONDS EN LANGUES ÉTRANGÈRES D'IMMIGRATION.....	30

3.1.	<i>Dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris</i>	30
3.1.1	A l'échelle du réseau : des langues d'immigration peu représentées.....	30
3.1.2	Deux exceptions majeures : les bibliothèques Melville et Couronnes	31
3.2.	<i>La médiathèque de Roubaix</i>	35
3.2.1	Le maire et la médiathèque.....	35
3.2.2	Les collections en langues étrangères.....	35
3.2.3	Acquisitions et traitement	36
3.2.4	Fréquentation du fonds	37
3.2.5	La création d'un fonds de littérature africaine.....	37
TROISIÈME PARTIE : COMMENT REPENSER LA SITUATION		
FRANÇAISE ?		39
1.	QUELS "MODÈLES " ? TROIS EXEMPLES DANS TROIS PAYS DIFFÉRENTS	39
1.1.	<i>Les Etats-Unis et la bibliothèque du Queens</i>	40
1.1.1	Les langues d'immigration dans les bibliothèques publiques américaines	40
1.1.2	La bibliothèque du Queens	41
1.2.	<i>L'expérience des bibliothèques scandinaves</i>	42
1.2.1	Les bibliothèques suédoises : histoire et évolution des fonds en langues d'immigration	42
1.2.2	Au Danemark : l' <i>Immigrant Library</i>	44
1.3.	<i>Acquisitions et traitement : les tâtonnements des bibliothèques allemandes</i>	44
2.	BILAN : QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE POUR LES BIBLIOTHÈQUES FRANÇAISES	45
2.1.	<i>Connaître et se faire connaître</i>	46
2.2.	<i>Quelle offre proposer ?</i>	46
2.2.1	Des thèmes et des supports variés.....	46
2.2.2	Mettre en valeur les collections	47
2.3.	<i>Acquérir et traiter les documents : une nécessaire coopération</i>	48
CONCLUSION		50
BIBLIOGRAPHIE		51
ANNEXES		56

Introduction

S'intéresser à la place des langues dites "d'immigration" dans les bibliothèques publiques lorsque l'on a effectué son stage dans une bibliothèque jeunesse du XIX^e arrondissement de Paris, la bibliothèque Crimée, peut paraître surprenant. Mon intention première était de m'intéresser à la question de la valorisation des cultures étrangères par les bibliothèques publiques. La bibliothèque Crimée, située dans un quartier très métissé, et qui fait preuve d'un grand dynamisme, pouvait sembler un bon terrain d'étude. Le fait que l'établissement soit réservé aux enfants ne me paraissait pas un handicap, bien au contraire : c'est souvent grâce aux enfants que l'on touche les parents d'origine étrangère¹. Travaillant sous la direction de Dominique Tabah, j'avais par ailleurs l'occasion de pouvoir étudier en "privilegiée" les actions menées par la bibliothèque municipale Elsa Triolet de Bobigny.

C'est l'actualité de la bibliothèque Crimée qui m'a incitée à resserrer mon sujet autour de la question des livres en langues étrangères dans les bibliothèques publiques. Lorsque j'ai débuté mon stage, deux membres du personnel de Crimée venaient de prendre en main une tâche difficile : l'achat de livres en hébreu pour les enfants. De plus, au sein des bibliothèques de la Ville de Paris, une réflexion se fait jour depuis peu à ce sujet : des questionnaires ont été envoyés à toutes les bibliothèques et sections jeunesse concernant leurs fonds en langues étrangères. Enfin, dans les premiers temps de mon stage, j'ai pu constater que les livres en langues étrangères proposés par la bibliothèque – dont le nombre s'élève environ à 520, ce qui n'est pas négligeable – remportaient un certain succès auprès de ses jeunes lecteurs, et cela malgré le caractère apparemment peu attractif du fonds (ouvrages mal placés, mal classés, exemplaires usés, etc.). Les enfants semblaient s'intéresser aux livres en langues d'étude (anglais, allemand, espagnol), mais aussi aux livres écrits dans les langues dites "d'immigration", en particulier l'arabe et le chinois. Avec l'accord de Blandine Aurenche, j'ai entrepris d'évaluer l'ensemble du fonds, de le "désherber" et j'ai tenté de lui apporter quelques améliorations. Cette expérience certes empirique, mais très concrète, qui sera évoquée plus longuement à la fin de ma seconde partie, m'a permis de prendre toute la mesure des difficultés rencontrées par les professionnels des bibliothèques dans la constitution de fonds en langues étrangères, mais aussi parfois de les relativiser.

J'ai décidé de me consacrer exclusivement aux questions concernant les livres en langues étrangères dites "d'immigration". Certes, les autres langues, pour lesquelles on parle généralement de langues "d'études" mais que beaucoup d'entre nous parlerons peut-être demain, avec l'ouverture de l'Europe, ne sont pas sans poser des difficultés : il n'est pas toujours évident d'acquérir des livres en anglais ou de cataloguer de l'allemand. Mais ces langues européennes, qui peuvent être apprises à l'école et qui, même dans le cas de l'espagnol, de l'italien ou du portugais, ne sont plus considérées comme des langues d'immigration, sont généralement représentées dans les bibliothèques publiques. Le cas de l'arabe, du turc ou encore des langues asiatiques est différent parce qu'il se heurte au "modèle" d'intégration à la française : les bibliothécaires français, dans leur grande majorité, respectent le principe de l'intégration dans la francophonie et dans la culture française des lecteurs d'origine étrangère. En France, la bibliothèque publique est considérée, de

¹ Cf. Mariangela Roselli, "Lire et se dire en français : de l'entrée en écrit comme acte social", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 42, n° 1, 1997, p. 15.

même que l'école publique, comme un lieu d'intégration. Ce dispositif français a certes d'indéniables qualités, parfois reconnues par les personnes immigrées elle-même², et lui substituer un système multiculturaliste à l'américaine, outre que cela serait difficilement réalisable, serait absurde, comme nous le verrons plus loin. Mais on peut penser également que la plupart des bibliothèques françaises ne tiennent pas compte de toute une partie de leur public effectif ou potentiel et, pire, qu'elles nient les cultures d'origine, ce qui ne peut permettre une réelle intégration culturelle : perdre le contact avec sa culture, et la langue qui la porte, c'est risquer de perdre son identité. C'est pourquoi on peut penser que les langues étrangères d'immigration devraient avoir leur place dans nos bibliothèques. Le principe d'universalité et de pluralisme volontiers mis en avant par les bibliothèques françaises constitue un autre argument essentiel : tout lecteur curieux des cultures du monde devrait pouvoir trouver ce qu'il cherche dans sa bibliothèque.

Dans la première partie de cette étude, j'évoquerai la question de l'intégration culturelle en France, et j'envisagerai les apports que pourrait représenter l'introduction des langues d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises. La seconde partie sera consacrée au travail actuellement effectué dans ce domaine par un certain nombre de bibliothèques françaises : un travail certes discret, méconnu mais bien réel et qui semble dans tous les cas pouvoir constituer un terrain favorable à des expériences plus approfondies. Enfin, en troisième partie, l'analyse des actions menées par certaines bibliothèques publiques américaines, scandinaves ou allemandes en direction des populations immigrées me permettra de faire quelques suggestions pour les bibliothèques françaises.

² Voir les témoignages recueillis dans l'ouvrage de Michèle Petit, Chantal Balley et Raymonde Ladefrouse, *De la bibliothèque au droit de cité. Parcours de jeunes*, Paris : BPI, 1997.

Précisions méthodologiques

Cette étude ne s'appuie pas sur une enquête exhaustive. J'avais pensé initialement pouvoir dresser un tableau global de l'action des bibliothèques françaises dans le domaine des langues d'immigration. Cette tâche s'est avérée irréalisable : je ne disposais d'aucun outil, d'aucune enquête d'ensemble sur cette question et je ne pouvais espérer, dans le temps qui m'était imparti, en mener une moi-même.

J'ai cependant pu étudier dans son ensemble, grâce à la précieuse coopération de plusieurs bibliothécaires, le travail accompli dans le domaine des langues d'immigration par les bibliothèques de la Ville de Paris : certains établissements mènent depuis plusieurs dizaines d'années une politique volontaire qui porte ses fruits. La bibliothèque municipale de Bobigny constituait également pour moi un terrain d'étude intéressant. Par ailleurs, j'ai lancé sur la liste de discussion biblio.fr une enquête sur le sujet et j'ai eu le plaisir de recevoir des réponses assez nombreuses. Dans certains cas, j'ai pu approfondir les informations communiquées par mes correspondants : je pense essentiellement à la bibliothèque municipale de Roubaix.

Chaque visite d'établissement a été accompagnée d'un entretien avec le responsable de la bibliothèque et avec celui du fonds en langues étrangères ; cet entretien a été orienté au moyen d'un questionnaire ouvert.

Les éléments que j'ai pu recueillir ont été complétés par des entretiens avec des "personnes ressources" telles que Mme Nathalie Beau, qui dirige la section française de l'association IBBY³, ou Mme Souad Hubert, conservatrice à la BPI et responsable à l'IFLA de la "Section des services des bibliothèques à destination des populations multiculturelles".

Enfin, ce travail s'appuie sur la lecture d'études variées, ainsi que sur le dépouillement de la presse professionnelle française, mais également étrangère, en particulier américaine et scandinave.

³ IBBY : International Board on Books for Young People.

Première partie : l'intégration culturelle en France

L'intitulé de cette première partie aurait pu être formulé sous la forme d'une double question : selon quels principes la majorité des bibliothèques municipales françaises ne proposent-elles pas, dans les langues d'immigration, de collections suffisamment riches, et pourquoi devraient-elles le faire ? Elle sera l'occasion d'évoquer, de façon peut-être un peu schématique, les débats actuels sur le problème de l'intégration culturelle : le "modèle" français, qui se montre obsolète dans certains de ses aspects, fait l'objet de remises en question. Les bibliothèques publiques françaises sont certes souvent reconnues par les lecteurs immigrés eux-mêmes comme des lieux d'intégration : je pense notamment aux divers témoignages de jeunes filles maghrébines qui ont pu trouver dans la bibliothèque de leur quartier la force de surmonter l'épreuve du déracinement familial⁴. Mais le parti pris, souvent tacite, de ne pas faire l'acquisition de livres en langues étrangères d'immigration, justifié en partie par la peur d'un communautarisme excessif à l'américaine, se justifie-t-il vraiment au regard des missions des bibliothèques françaises ? Proposer aux lecteurs issus de l'immigration mais aussi, ne l'oublions pas, à tous les autres lecteurs, des livres en langues d'immigration, est-ce vraiment faire barrage à l'intégration ? Certains témoignages et l'avis de linguistes permettent d'en douter. Dans ce domaine, on compare souvent la bibliothèque publique à l'école publique, mais la bibliothèque n'est pas l'école et n'a ni le même fonctionnement, ni les mêmes fonctions : contrairement à l'école, la bibliothèque est un lieu où l'on se rend de soi-même, où l'on profite d'une offre, mais où l'on a également le droit de formuler des demandes. La politique, ou plutôt l'absence de politique, des bibliothèques françaises dans le domaine qui nous intéresse, constitue d'ailleurs un certain paradoxe lorsque l'on pense à la tendance actuelle qu'elles manifestent à développer un accueil et des services personnalisés. Dans le cas des lecteurs issus de l'immigration, les besoins culturels et les attentes, exprimés ou non, à l'égard des bibliothèques revêtent pourtant une importance toute particulière, parce qu'elles touchent les fondements de leur culture et de leur identité.

1. Diversité culturelle et cohésion sociale : le "modèle" français

Il n'y a pas lieu d'étudier précisément ici l'histoire et les particularités de la politique française en matière d'immigration et d'intégration : la question est complexe et je ne serais pas en mesure de l'analyser de façon suffisamment précise. Il me semble cependant nécessaire de présenter, même rapidement, et dans la mesure où j'évoquerai des politiques différentes dans des pays étrangers, ce qui fait la spécificité de la France dans ce domaine, ainsi que la situation actuelle : les bibliothèques publiques françaises ne participent pas toujours activement aux débats

⁴ Voir par exemple l'histoire de Zina dans Bernadette Seibel, *Lire, faire lire : des usages de l'écrits aux politiques de la lecture*, Paris : Le Monde éditions, 1995.

actuels sur le multiculturalisme⁵ ; toutefois, indirectement, par le biais d'une politique documentaire souvent implicite, elles y prennent part. Elles ont tendance à se retrancher derrière les principes de l'intégration "à la française" pour justifier le caractère monoculturel de leur politique d'acquisition.

1.1. Le "modèle" d'intégration à la française

Le débat sur l'intégration des immigrés et sur la société multiculturelle est historiquement conditionné par un ensemble d'oppositions binaires simplificatrices : "assimilationnisme *versus* pluralisme ; universalisme *versus* particularisme ; individualisme *versus* communitarisme; égalitarisme *versus* différentialisme"⁶. Ces oppositions ont permis de distinguer deux "modèles" : un "modèle" assimilationniste à la française et un "modèle" pluraliste à l'américaine. En France, tous les individus ont les mêmes droits et les mêmes devoirs quelles que soient leur origine ethnique, leur confession religieuse et leur culture. Ils sont égaux entre eux et devant la loi, et cette égalité devrait s'étendre au domaine de la culture. Leurs éventuels particularismes relèvent exclusivement de leur vie privée. Seule est reconnue ce que Dominique Schnapper nomme la "communauté des citoyens"⁷, c'est-à-dire l'ensemble des individus unis à l'Etat par un même contrat social qui définit notamment les valeurs universelles à défendre par chacun. L'espace de la citoyenneté doit rester "neutre" : l'individu n'y apporte pas mais y reçoit son identité de citoyen.

Dans ce cadre social, il n'y a pas d'accueil spécifique pour le lectorat issu de l'immigration dans les bibliothèques publiques françaises. Il n'en va pas de même dans les sociétés pluralistes anglo-saxonnes : en effet, dans ces sociétés où des communautés ethniques et culturelles juxtaposées sont en compétition pour le contrôle des instances de pouvoir, l'Etat, relayé par les pouvoirs locaux, doit tenir compte des particularités culturelles de chacun. Des services spécifiques sont proposés aux immigrés⁸, en particulier dans les bibliothèques ; j'y reviendrai dans ma troisième partie.

Il faut évidemment nuancer cette opposition entre les "modèles" français et anglo-saxon. Si la société française, dans son ensemble, n'est pas traversée par un projet multiculturel, il arrive assez fréquemment que les pouvoirs locaux mettent en place des éléments de politique multiculturaliste pour répondre à certaines revendications des immigrés ou de leurs descendants. Par exemple, ils peuvent négocier avec les représentants de la communauté islamique au sujet d'un lieu de prière collectif.

De même qu'il faut faire preuve de prudence et de circonspection dans la définition des "modèles" français et anglo-saxons, il faut également se méfier des débats portant sur une quelconque supériorité de l'un par rapport à l'autre. Concrètement, il ne serait pas pertinent de vouloir adapter en France le système américain dont on connaît les limites et les dangers : risque d'enfermement culturel, identitaire et communautaire de l'individu, risque de "folklorisation" des cultures,

⁵ Le terme de "multiculturalisme" a lui-même assez mauvaise presse en France.

⁶ Marco Martiniello, *Sortir des ghettos culturels*, Paris : Presses de sciences po, 1997, p. 49.

⁷ Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, Paris : Gallimard, 1994.

⁸ Des bulletins de vote en différentes langues sont prévues dans certains quartiers de New-York comme Chinatown. Dans certains quartiers à forte densité étrangère des villes américaines, les autorités locales affichent par ailleurs des informations à destination de la population étrangère dans plusieurs langues correspondant aux principaux pays d'origine des immigrés.

occultation des inégalités sociales et économiques. Le multiculturalisme américain tend à oublier que la culture est toujours en évolution et en changement en faveur des contacts qui se nouent entre les individus et les groupes : "Définir la culture comme substance et comme essence empêche de prendre la mesure des changements culturels parfois radicaux et du rôle que joue l'individu dans la construction de sa culture à la faveur de ses relations sociales"⁹, d'où le risque de "figer" les cultures et d'accentuer leur aspect communautaire.

Les enjeux, les débats et les problèmes soulevés par le multiculturalisme sont complexes et chaque société présente une configuration multiculturelle particulière ; importer en Europe un "modèle" multiculturel américain, canadien ou australien ne paraît donc pas souhaitable, pour autant que cela soit réalisable. Le modèle du multiculturalisme américain, basé sur les différences linguistiques et ethniques, ne peut être adapté à la société française, beaucoup moins marquée par les tensions communautaires et raciales. Pourtant, il y a incontestablement un "malaise français"¹⁰.

1.2. Les faiblesses du "modèle" français : la "redécouverte" de la diversité culturelle

Le processus même de constitution des Etats-Nations supposait, dans la majorité des cas, une logique d'homogénéisation culturelle et identitaire dans laquelle la notion de diversité pose problème. Aujourd'hui cependant, la plupart des Etats, notamment ceux de l'Union européenne, loin d'être homogènes, s'avèrent être des ensembles multiculturels et multiethniques plus ou moins diversifiés dans lesquels coexistent des individus et des groupes porteurs d'identités ethniques et culturelles parfois très variées. Le concept classique d'Etat-Nation, qui associe à chaque Etat un groupe national ou ethnique, présente l'inconvénient de ne pas tenir compte des évolutions sociales et politiques contemporaines.

La "redécouverte" récente de la diversité ethnique produit en France, comme ailleurs en Europe, des réactions contrastées. Parfois, cette diversité ethnique et culturelle effraye, alors que les communautés locales, nationales, voire raciales, sont perçues comme naturelles et protectrices. Dans le même temps, cette diversité fascine : en témoignent, sur un plan commercial, des quêtes d'exotisme dans les modes de vie et de consommation urbains ("World Music", cuisine "ethnique", etc.). Le "marketing multiculturel" connaît un vrai succès.

Depuis quelques années, la question du pluralisme culturel et des particularismes identitaires tient une place importante dans le débat public. Pour certains, la cohésion de notre société serait mise en danger par un processus de fragmentation culturelle et par l'apparition d'identités culturelles et ethniques de nature à menacer l'identité nationale. Cette diversité culturelle et identitaire est souvent présentée, à tort, comme nouvelle. La France, de par sa position géographique, son histoire coloniale, son développement économique et sa tradition d'accueil est depuis longtemps un pays d'immigration. Cette tendance s'est accélérée

⁹ Marco Martiniello, *Ibid*, p. 87.

¹⁰ Michel Wieviorka, *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*, Paris : La Découverte, 1996, p. 36-38.

après 1870 et a perduré pendant tout le XX^e siècle pour ralentir et même pratiquement s'arrêter dans les années 1990. Ce qui est plus récent en revanche, c'est la nature du regard porté sur l'immigration et, par les immigrés eux-mêmes, sur leur condition.

Jusqu'au début des années 1970, l'immigration était considérée en Europe occidentale, et en particulier en France, comme un phénomène économique conjoncturel. La présence des travailleurs immigrés était perçue comme temporaire. Eux-mêmes vivaient leur situation comme un exil économique momentané : ils pensaient retourner au pays après avoir travaillé quelques années en France ou en Allemagne et accumulé un petit capital. C'est dans ces conditions qu'ils acceptaient quantité de sacrifices dans leur vie quotidienne¹¹. Aujourd'hui, la fixation définitive des immigrés et l'entrée de leurs enfants dans la vie active les obligent à changer d'attitude : la mise entre parenthèses ou la dissimulation dans la "sphère du privé" de certaines de leurs pratiques culturelles ne leur paraît plus acceptable. Les immigrés, tout en s'adaptant à leur environnement, vont vouloir conserver des aspects de leur culture et les transmettre à leurs enfants. Cette recherche de l'épanouissement culturel des immigrés dans leur pays d'immigration se traduit par une affirmation de leur diversité culturelle : langues "étrangères", pratiques religieuses, alimentaires, etc. On peut penser, dans une certaine mesure, que la distinction généralement opérée entre les pays qui se sont construits par l'immigration, comme les Etats-Unis, le Canada ou l'Australie, et les pays d'immigration plus conjoncturelle, comme l'Allemagne ou la France, risque de s'amenuiser à l'avenir. Certes, les revendications identitaires des immigrés français restent limitées ; elles n'en contribuent pas moins à alimenter le "malaise français", comme l'illustre l'affaire du voile islamique dans les collèges et lycées.

Mais les revendications des immigrés trouvent également leur source dans la frustration causée par l'écart croissant entre les engagements des gouvernements des Etat-Nations (entre autres lutter contre les discriminations) et une réalité économique et sociale de plus en plus inégalitaire (phénomène de ghettoïsation dans certaines cités par exemple). Cet écart peut constituer une autre cause de renforcement des affirmations culturelles et identitaires. L'Etat intégrateur ne tient pas ses promesses et "plus l'écart entre l'idéal égalitaire proclamé et les inégalités constatées est grand, plus les individus semblent chercher refuge dans des identités et des cultures exclusives qu'ils chercheront à faire reconnaître. Au contraire, plus cet écart est faible, plus les individus déploieront des identités et des cultures ouvertes pour lesquelles ils se satisferont soit d'une reconnaissance symbolique, soit d'une jouissance privée"¹².

Le problème de l'intégration culturelle des immigrés, de nature éminemment politique, dépasse certes largement le champ d'action, le rôle et les pouvoirs des bibliothèques ; l'un des moyens les plus sûrs d'éviter la formation de "ghettos culturels" est de rompre la logique de l'exclusion et de l'inégalité sociale et économique. Les bibliothèques, à leur échelle, jouent toutefois un rôle important. Elles sont souvent, dans une ville, le seul espace culturel ouvert à tous sans discrimination ; elles sont non seulement des lieux de sociabilité mais aussi des lieux d'épanouissement personnel et doivent donc nécessairement tenir compte, jusqu'à un certain point, de la culture d'origine de chacun.

¹¹ Cf. M. Martiniello, *Ibid*, p. 21.

¹² Marco Martiniello, *Ibid*, p. 26.

2. Parler et lire entre deux cultures

2.1. La langue des immigrés en France

Il m'a semblé également indispensable, avant d'aborder concrètement le travail des bibliothèques dans ce domaine, de présenter les pratiques linguistiques des immigrés en France, parce que leur connaissance est un préalable nécessaire à la mise en place de politiques documentaires adaptées. La question est complexe et ne peut être résumée en quelques pages qu'au prix de simplifications importantes. Pour des informations plus précises, nous invitons le lecteur à se reporter à l'ouvrage dirigé par Michèle Tribalat, *De l'immigration à l'assimilation*,¹³ et plus particulièrement au chapitre dû à Patrick Simon et intitulé "Pratiques linguistiques et consommation médiatique"¹⁴, dont sont dans leur majorité tirés les éléments d'analyse qui suivent¹⁵.

L'argument selon lequel la proposition de livres en langues étrangères d'immigration dans les bibliothèques publiques françaises constituerait un obstacle à l'intégration culturelle, en l'occurrence linguistique, des lecteurs éventuels de ces langues est battu en brèche en partie par la réalité linguistique : les immigrés français, qu'ils soient issus d'une immigration ancienne ou plus récente, maîtrisent dans leur grande majorité la langue française et la pratiquent largement, avec des différences selon les groupes.

2.1.1 Maîtrise du français et langue maternelle des immigrés

Les immigrés d'origine espagnole et portugaise sont ceux dont la maîtrise du français est la meilleure, avec des pourcentages respectifs de 81 % et 75 % de bonne ou très bonne maîtrise de cette langue¹⁶.

La colonisation a laissé de nombreuses empreintes, dont la francophonie est l'une des survivances les plus dynamiques. Pour les pays du Maghreb, le bilinguisme avec le français est relativement répandu, aussi bien chez les migrants adultes que chez les migrants enfants : le français y est d'usage courant à l'école, mais aussi dans les conversations usuelles. Tous âges confondus, 70 % des immigrés d'origine algérienne et 61 % des immigrés d'origine marocaine ont une bonne maîtrise orale du français. Le pourcentage est encore plus élevé chez les originaires d'Afrique noire (74 %) : en Afrique noire, où l'on dénombre plus de 100 langues et dialectes, le français est souvent la langue commune, la langue d'échange.

Les immigrés originaires de l'Asie du sud-est sont 65 % à maîtriser le français à l'oral. Pour ce qui est de leur langue maternelle, on peut dire que les Chinois originaires de l'ex-Indochine ont conservé la pratique du chinois, mais y ont ajouté la langue du pays où ils s'étaient installés. Les immigrés originaires du sud-est asiatique parlent soit une langue chinoise, soit khmer, soit lao, soit vietnamien.

¹³ Michèle Tribalat, *De l'immigration à l'assimilation*. Enquête sur les populations étrangères en France, Paris : La Découverte / Ined, 1996.

¹⁴ Pages 189-213 de l'ouvrage cité.

¹⁵ Des tableaux statistiques sont reproduits en annexe 1, p. I-III.

¹⁶ Voir tableau n° 46 en annexe n° 1.

C'est chez les migrants du Cambodge que la minorité chinoise est la plus représentée (39 %), tandis que les immigrés originaires du Viêt-Nam se caractérisent par une forte homogénéité linguistique (86 % parlent le vietnamien).

Les immigrés turcs sont le seul groupe pour lequel moins de la moitié des individus pratiquent couramment la langue française (seulement 41 %).

L'interprétation des différences de maîtrise du français doit prendre en compte de nombreux paramètres ; l'âge à la migration compte parmi les plus évidents. Pour le groupe des immigrés arrivés enfants, la maîtrise du français est bonne ou très bonne à plus de 90 %. Si l'on s'en tient aux seuls migrants adultes, la maîtrise du français se situe dans une fourchette de 50 % à 68 %, exception faite des migrants turcs : ces derniers ne sont plus qu'un quart à déclarer parler facilement le français.

2.1.2 La langue parlée à la maison

Dans la famille, toutes les situations se rencontrent, de l'usage exclusif du français à celui exclusif de la langue maternelle. Parfois, le langage varie en fonction des interlocuteurs : il n'est pas rare que la communication avec les enfants se fasse en français quand les conversations avec le conjoint sont tenues dans la langue maternelle.

Les couples d'immigrés parlent plus deux fois plus fréquemment le français avec leurs enfants qu'ils ne le font entre eux. En revanche, ce serait plutôt l'inverse dans les couples mixtes, mais les écarts sont faibles.

Les enfants d'immigrés ont généralement fréquenté l'école française : ils maîtrisent donc mieux le français que leurs parents. Il n'est pas rare que ce soient alors les enfants qui enseignent le français à leurs parents.

2.1.3 Quelle connaissance les jeunes ont-ils de la langue de leurs parents ? Un tableau contrasté.

Interrogés sur leur langue maternelle, les jeunes d'origine étrangère citent rarement la seule langue de leurs parents : c'est le cas de 13 % seulement des jeunes d'origine algérienne, de 27 % des jeunes d'origine portugaise et de 27 % également des jeunes d'origine espagnole¹⁷. Le bilinguisme domine chez les enfants nés en France de migrants portugais et espagnols. En revanche, plus de la moitié des jeunes d'origine maghrébine ne déclarent pas d'autre langue maternelle que le français. Il est certain que la francophonie initiale des parents a accentué la déperdition de l'arabe ou du berbère. Par ailleurs, lorsqu'un seul des parents est d'origine étrangère, et ce quelle que soit l'origine considérée, le français s'impose. En ce qui concerne les jeunes d'origine maghrébine, il convient de préciser qu'ils n'ont en général pas eu la possibilité de fréquenter des cours d'arabe en France, contrairement aux jeunes d'origine espagnole ou portugaise. Au total, sur deux générations, l'abandon de la langue d'origine est massif.

¹⁷ L'enquête citée ne mentionne pas les jeunes d'origine asiatique.

2.1.4 Lire et écrire

Comme pour la maîtrise orale de la langue, les originaires d'Espagne sont les plus à l'aise (90 %), suivis par les originaires d'Afrique noire (72 %). Les migrants du Portugal sont un peu en retrait (68 %). Par contre, les migrants du sud-est asiatique combinent le plus fréquemment la locution et l'écriture en français (65 %).

Dans ce domaine également, l'âge à l'arrivée entraîne de fortes différences, mais l'illettrisme en français est aussi souvent lié à l'illettrisme dans la langue d'origine : "La familiarité dans l'écriture et la lecture de son propre idiome facilite le passage au français. Cette relation n'est cependant pas systématique, notamment pour les formes d'écriture qui n'utilisent pas l'alphabet latin. Il n'est pas certain que ces compétences puissent être mises à profit pour maîtriser le français. En revanche, le statut de lettré en langue d'origine indique un niveau d'éducation qui favorise l'apprentissage d'autres langues"¹⁸.

L'illettrisme en langue maternelle est très répandu chez les originaires d'Algérie et du Maroc. En définitive, les migrants du Maghreb utilisent mieux le français que l'arabe, surtout s'ils sont venus en France avant l'âge de 15 ans. L'écriture et la lecture dans la langue des parents sont très rares chez les jeunes d'origine algérienne. Elles sont plus fréquentes chez les jeunes d'origine portugaise et espagnole, pour lesquels elles sont généralement associées à la maîtrise orale de la langue. La situation des immigrés d'Afrique noire est un peu particulière dans la mesure où peu de langues africaines s'écrivent et où, dans les pays anciennement sous administration française, le français est resté la langue d'enseignement.

Pour les autres courants migratoires, l'illettrisme s'établit à des niveaux relativement proches en français et en langue d'origine, exception faite des migrants turcs : la maîtrise de la langue maternelle par les immigrés turcs venus avant l'âge de 15 ans est remarquable. Elle suppose une grande vigilance des parents ou l'assistance à des cours en langue d'origine.

La comparaison de la proportion d'immigrés "lettrés" en français qui sont illettrés en langue maternelle à celle de lettrés en langue maternelle qui sont illettrés en français montre clairement le statut privilégié du français comme langue de l'écrit pour les immigrés venant de la sphère d'influence francophone (Algérie, Maroc et Afrique noire). Les migrants turcs se singularisent avec un fort illettrisme en français, y compris parmi les lettrés en turc. Pour les autres courants migratoires, l'illettrisme dans une langue s'accompagne généralement de l'illettrisme dans l'autre.

2.2. Langue et identité : le rôle des bibliothèques publiques

Même pour les immigrés dont la maîtrise du français est bonne, et on a vu qu'ils sont une large minorité, même pour ceux qui perdent progressivement contact avec la langue de leur pays d'origine en apprenant la langue de leur pays d'adoption, la langue maternelle reste l'un des fondements de leur culture personnelle et de leur identité. Oublier sa langue d'origine est généralement vécu comme une perte¹⁹ qui

¹⁸ Patrick Simon, *Ibid*, p. 196.

¹⁹ Michèle Petit, *De la bibliothèque au droit de cité*, Paris : BPI, 1996, p. 165.

vient alimenter la souffrance, en particulier chez les jeunes, de ceux qui vivent entre deux cultures : "Certains jeunes en prennent conscience et c'est dans ce sens qu'il faut interpréter l'intérêt que nombre de jeunes ont porté, ces dernières années, à leur culture d'origine"²⁰. Dans son ouvrage, Michèle Petit cite le témoignage de Nora : "[je parle] français avec mes sœurs et toujours arabe avec ma mère. Elle parle bien français, ma mère, et elle veut en savoir plus maintenant qu'on l'incite un peu plus à parler français. On voit que plus les années passent, moins on parle arabe à la maison ... Moi, je vois des immigrées, plein de copines, qui ne parlent pas un mot d'arabe. Elles ont des problèmes pour communiquer avec leur famille au pays. Ce n'est pas un moyen d'intégration de ne pas connaître sa langue, bien au contraire". D'autres témoignages, tels celui de Matoub, montrent que ceux qui manient les deux langues en jouent différemment : "Moi, je suis très heureux de posséder deux langues, parce que c'est deux imaginaires complètement différents (...)"²¹.

La conclusion que Michèle Petit tire de ces témoignages met l'accent sur le rôle des bibliothèques publiques dans ce domaine : "Des bibliothécaires s'interrogent parfois quant à l'opportunité de donner accès aux cultures d'origine des usagers immigrés ou enfants d'immigrés, ou quant aux formes que cela devrait prendre. Quand on a été bercé dans une langue, puis tenu de grandir dans une autre, la capacité à symboliser peut être mise à mal. Retrouver du passé pour qu'il puisse y avoir un avenir. Le désir individuel de savoir d'où l'on vient est légitime, et trouver des réponses à cette question peut être vital, seul à même de permettre une véritable intégration, plutôt qu'une errance. Or les parents, très souvent analphabètes, et coupés depuis longtemps du pays qu'ils ont quitté, ne transmettent que des bribes de leur culture (...). Si l'on ne fournit pas à chacun les moyens de répondre à ses interrogations sur son origine en toute singularité, d'autres s'en chargeront, mais sur le mode mythique d'une identité communautaire"²².

Claude Hagège²³ analyse du point de vue du linguiste les risques auxquels sont exposés les jeunes enfants écartelés entre deux langues qu'ils ne maîtrisent vraiment ni l'une ni l'autre : "Car si, du moins, les parents arabophones, par exemple, enseignaient distinctement l'arabe aux enfants, ces derniers y puiseraient une vision claire de l'écart entre deux langues, et seraient en état de devenir bilingues. Mais en l'absence d'un soutien apporté au travail à l'école par l'éducation familiale dans une langue des parents qui s'affirme et soit assimilable, le risque est celui d'une double incompétence : les enfants ne dominent ni l'arabe de leurs parents, ni le français de leur pays natal. Doublement incompétents, ils sont menacés d'être doublement marginaux : exilés de la langue du foyer comme de celle de l'institution scolaire, ils sont exposés aux deux périls contraires de la ségrégation et du déracinement". Claude Hagège en tire des conclusions sur l'adaptation du système scolaire à ces enfants ; il s'interroge ensuite sur le danger de les voir finalement maîtriser correctement le français, mais oublier leur langue maternelle : "(...) la rançon de ce succès est le déracinement : l'occultation de la langue que parlait la mère à l'enfant dans ses premières années, sa disqualification sociale alors qu'elle est la langue de la tendresse peuvent induire de profondes fractures. Cette situation est-elle plus enviable que la double incompétence ?"²⁴.

Le risque de "disqualification sociale" de la langue évoquée par Claude Hagège est également à considérer. Ne pas acquérir, dans une bibliothèque, des documents dans une certaine langue, c'est d'une certaine façon condamner cette

²⁰ Michèle Petit, *Ibid*, p. 163.

²³ Michèle Petit, *Ibid*, p. 165.

²² Michèle Petit, *Ibid*, p. 166-167.

²³ Claude Hagège, *L'enfant aux deux langues*, Paris : Odile Jacob, p. 261.

²⁴ Claude Hagège, *Ibid*, p. 262.

dernière à l'oralité. En effet, la bibliothèque légitime la langue française et les langues dites d'étude en confirmant le poids symbolique que leur confère l'écriture ; l'absence de cette légitimation, dans le cas des langues d'immigration, peut être mal vécue, y compris par les non-lettrés²⁵.

Les bibliothèques publiques constituent une réelle possibilité d'intégration réussie, parce qu'elles permettent à ceux qui vivent, parlent et lisent entre deux cultures, de s'épanouir également dans l'une et dans l'autre. La bibliothèque est le lieu qui a "permis à Haljéa tout à la fois de lire des ouvrages en arabe, d'emprunter des livres de photos sur son pays d'origine et d'apprendre, chaque jour, seule, le français dans des livres d'enfants. Ou à Aïché de lire – en traduction – Yachar Kemal, et Descartes". On a vu qu'il y a un pourcentage non négligeable d'immigrés qui maîtrisent la lecture de leur langue d'origine, et ceux qui ne la lisent pas encore peuvent souhaiter l'apprendre ; encore faut-il qu'ils en aient la possibilité. Il faut aussi rappeler qu'en fonction de leur pays d'origine, tous les immigrés n'ont pas les mêmes pratiques de lecture. Mais les bibliothèques peuvent-elles espérer toucher l'ensemble des lecteurs d'origine immigrée de la même manière et avec les mêmes "recettes" ? En effet, les pratiques culturelles des immigrés, comme celles des Français, ne sont pas uniformes : les bibliothèques ne devraient-elles donc pas mener en direction des premiers une politique documentaire réellement diversifiée, même si la tâche s'avère complexe ? Enfin, il faut se garder des préjugés sur les pratiques culturelles des immigrés, comme des autres lecteurs d'ailleurs : ces pratiques peuvent évoluer. Écoutons par exemple Zuhail, d'origine turque, qui évoque le rapport nouveau que ses parents entretiennent avec le livre : "Quand ils sont venus, l'idée première, c'était de repartir. Et aujourd'hui ils n'ont plus cette idée de repartir parce que les enfants, c'est pratiquement des enfants d'ici. C'est des Français (...). Je me souviens d'une époque où acheter des livres pour l'école c'était vraiment abominable, parce que ça servait à quoi puisqu'on allait repartir. Mais maintenant c'est tellement entré dans les esprits que c'est ma mère elle-même qui va chercher ces livres. Les gens ont beaucoup changé, la communauté a beaucoup changé. J'avais des parents qui se méfiaient de la lecture, qui disaient : qu'est-ce qu'il peut y avoir dans ce livre ? (...) [plus loin, en parlant de sa mère, qui a été scolarisée en Turquie, mais très peu de temps] en ce moment elle y retourne à l'école, elle essaye d'apprendre le français. Elle se met à la lecture aujourd'hui et elle-même a envie de lire. Elle va à la section jeunes, à la maternelle, je crois, pour en lire"²⁶.

²⁵ Cf. Mariangela Roselli, Lire et se dire en français : de l'entrée en écrit comme acte social, dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 42, n° 1, 1997, p. 12-17.

²⁶ Michèle Petit, *Ibid.*, p. 141.

Deuxième partie : les langues d'immigration dans les bibliothèques municipales françaises

Aujourd'hui, la plupart des bibliothèques municipales²⁷ françaises ne proposent pas de fonds conséquents dans les langues d'immigration. Il y a pourtant eu en France quelques tentatives pour créer de tels fonds, mais elles ont été rapidement abandonnées, sauf, dans une certaine mesure, dans les sections jeunesse. En revanche, les bibliothèques françaises sont de plus en plus nombreuses à s'investir dans la valorisation des cultures étrangères, et en particulier de celles de l'immigration. Enfin, quelques bibliothèques font exception et possèdent, dans les langues d'immigration, des fonds appréciés de leur public qu'elles continuent à développer avec un grand dynamisme, même si leurs méthodes sont parfois un peu empiriques.

1. Panorama général

1.1. Les premières initiatives

Dès 1974 fut rédigée une circulaire concernant l'introduction de livres en langues étrangères d'immigration dans les bibliothèques publiques : le secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés avait proposé, dans le cadre de l'Office national de la promotion culturelle des immigrés, un projet de création de bibliothèques dont le fonds aurait été essentiellement constitué d'ouvrages simples en langue d'origine ou en langue française. Dans neuf départements, 45 titres en 3 ou 4 exemplaires furent mis à la disposition du public. Il n'y eut pas de bilan officiel pour évaluer cette action ponctuelle mais il est évident qu'elle ne pouvait avoir qu'une valeur purement symbolique : des moyens aussi limités ne pouvaient suffire²⁸.

En 1983, la Direction du livre et de la lecture a mis en place au ministère de la culture un groupe de travail composé de bibliothécaires, de représentants du secteur associatif et de représentants des administrations concernées. Ses réflexions se sont portées essentiellement sur les besoins des bibliothèques françaises et les difficultés qu'elles rencontraient concernant l'achat de livres en langues étrangères : choix, acquisitions et traitement des livres dans certaines langues, signalisation des documents et des services, formation des bibliothécaires, etc. A partir de 1984, ce groupe de réflexion a travaillé avec l'ADRI (Agence pour le développement des relations interculturelles) ; une convention a été passée entre l'ADRI et le ministère de la culture, visant à développer la lecture de livres en langues d'origine et à

²⁷ Ne seront en effet envisagées ici que les bibliothèques municipales. Les fonds en langues d'immigration de la BPI ou du Haut-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France sont essentiellement fréquentés par des étudiants ou des universitaires, c'est pourquoi il n'en sera pas question.

²⁸ Cf. Abdelwahed Allouche, "Le lectorat issu de l'immigration dans les bibliothèques françaises", dans *Bibliothèques au service de la communauté*, Paris : BPI, 1995, p. 99.

favoriser les échanges interculturels, ces deux objectifs étant jugés complémentaires. Pour atteindre ces objectifs, l'ADRI a mis au point et diffusé une série d'outils destinés à guider la politique d'achat de livres en langues étrangères tout en laissant l'initiative du choix aux bibliothécaires²⁹ :

- des brochures d'information ont été adressées à toutes les bibliothèques, en particulier la brochure intitulée "Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration"³⁰, qui présente à titre d'exemple des actions déjà mises en place dans certains établissements.

- des dossiers pratiques ont été mis à la disposition du public. Ils contenaient des adresses utiles (d'associations en particulier), des bibliographies, des programmes d'animations en bibliothèques, etc.

- des stages de formations sur les littératures étrangères ont été proposés aux bibliothécaires.

- enfin, des listes bibliographiques et critiques de livres en langue d'origine ont été éditées. Elles contenaient des notices descriptives et de courtes notices critiques en français qui permettaient de se faire une idée sur les documents³¹.

Après trois ans, l'ADRI a établi un premier bilan, assez pessimiste, de cette action : on a reproché aux bibliographies de ne pas contenir assez d'ouvrages bilingues, les livres en chinois étaient difficiles à se procurer (il fallait les commander aux Etats-Unis ou à Hanoï), les lecteurs de langue arabe trouvaient que les livres proposés étaient mal imprimés, etc. Ces bibliographies contenaient de manière générale trop peu d'ouvrages "populaires", de type romans policiers et semblaient mal adaptées à leur public potentiel. On parlait également d'y intégrer des documents sonores³². Ces bibliographies ne furent plus éditées après 1990. L'ADRI³³ a aujourd'hui totalement abandonné cette partie de ses activités et ne travaille plus avec les bibliothèques.

Cette expérience avortée n'a pas eu les effets escomptés ; elle a cependant contribué à sensibiliser les bibliothécaires à cette question. Ici et là, des initiatives se sont fait jour autour des livres en langues d'immigration, souvent dans les sections jeunesse, comme nous le verrons. Dans les sections adultes, ces initiatives ont généralement été très limitées : les bibliographies ont parfois permis la constitution de petits fonds qui auraient pu être développés mais qui, la plupart du temps, ont été abandonnés.

1.2. La situation actuelle

Dans la plupart des bibliothèques municipales françaises, les langues d'immigration sont donc absentes, ou présentes uniquement sous forme d'échantillons, même dans les grands établissements, à l'exception des langues d'immigration européennes (italien, espagnol, portugais, polonais, etc.). On trouve généralement ces documents sur le dernier des rayonnages dédiés aux langues étrangères, à un emplacement peu visible. L'exemple de la Maison du Livre, de

²⁹ Cf. Rose-Marie Lacaze, "L'ADRI et la lecture : ouvrir les bibliothèques sur les communautés de l'immigration", dans *Migrants-Formation*, n° 68, 1987, p. 31-33.

³⁰ Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration, Paris : Direction du livre et de la lecture, 1983.

³¹ Ces listes sont intitulées : "Littératures du Portugal et des pays lusophones", "Monde arabo-musulman et immigration maghrébine : répertoire d'ouvrages littéraires", "Littératures d'Espagne et d'Amérique latine", "Littératures du sud-est asiatique", "Littératures yougoslaves", "Littératures turques". Voir un extrait en annexe 2, p. IV.

³² Cf. "Table ronde : de l'usage des bibliographies", dans *Interférences culturelles*, Paris : Direction du livre et de la lecture, 1987, p. 55-58.

³³ Contactée en octobre 2000.

l'Image et du Son de Villeurbanne est parlant : les documents en langues étrangères sont placés complètement au fond de la salle du premier étage (section adultes), à un endroit particulièrement sombre et mal signalé. Sur les quatre meubles utilisés, trois sont occupés par les langues européennes. Le dernier, à moitié vide, est consacré à l'ensemble des autres langues, de l'hébreu à l'espéranto en passant par le coréen. Autant dire que le nombre d'ouvrages pour chaque langue est très limité : une quinzaine pour l'arabe, une dizaine pour le chinois, etc. Les livres sont par ailleurs souvent vieillis et usagés. Seules les méthodes de langue sont assez bien représentées : on en trouve généralement au moins une par langue et, dans leur ensemble, elles sont récentes.

Moins caricatural, le cas de la bibliothèque de Bobigny est cependant un peu semblable sur certains points à celui de la MLIS, mais semble en passe d'évoluer. Les livres en langues d'immigration, là aussi, sont peu nombreux et souvent vieillis, mais les langues étrangères dans leur ensemble sont facilement repérables : elles ne sont pas isolées dans un coin sombre de la bibliothèque et elles sont correctement signalées. Les méthodes de langue ont été isolées de ce fonds et intégrées à la section "Apprentissage des langues" de l'espace "Formation-Bibliographies", situé à l'entrée de la section adultes. Les usagers peuvent y trouver des méthodes, des dictionnaires, des manuels d'orthographe et de grammaire, des ouvrages faciles à lire, dans les langues européennes, mais aussi dans les langues d'immigration. Des méthodes d'apprentissage du français leur sont également proposées. La bibliothèque municipale de Lyon possède un espace formation comparable.

A Bobigny, le faible nombre de documents en langues d'immigration n'est pas le résultat d'un choix délibéré : ce fonds devrait être développé et une demande de subvention a été déposée à ce sujet auprès du CNL. Les difficultés réelles rencontrées par les bibliothécaires désireux de mettre en place de tels fonds retardent évidemment ce type d'initiatives. Il n'y a pas à décrire précisément ces difficultés, parce qu'elles sont évidentes : difficultés à choisir les documents, à se les procurer, à les traiter, à les mettre en valeur, etc. Passer outre ces difficultés et acheter un peu n'importe quoi en fonction des occasions – ce que semblent faire ou avoir fait de nombreuses bibliothèques dans ce domaine –, c'est risquer de tomber dans le travers évoqué plus haut et proposer des échantillonnages de livres par langue. Un fonds digne de ce nom dans la section adulte d'une bibliothèque doit comporter au strict minimum plusieurs dizaines de documents. Dans le cas contraire, il ne sert qu'à procurer une certaine bonne conscience aux bibliothécaires.

1.3. La valorisation des cultures étrangères par les bibliothèques

Les langues d'immigration sont donc, sauf dans quelques cas que nous évoquerons plus loin, relativement absentes des bibliothèques publiques françaises. En revanche, on assiste de plus en plus souvent, dans d'assez nombreuses bibliothèques, à des actions visant à valoriser les cultures étrangères³⁴. Il s'agit généralement d'établissements implantés dans des zones urbaines caractérisées par un taux élevé d'étrangers et de populations issues de l'immigration. Les bibliothèques de la Seine-Saint-Denis, qui travaillent fréquemment ensemble, en fournissent de nombreux exemples. Si on examine les thèmes des animations

³⁴ De nombreuses bibliothèques municipales françaises s'adressent à l'Institut du Monde Arabe lorsqu'elles souhaitent des conseils pour monter une exposition ; cf. *La Tour de Babel : lettres, remarques et témoignages adressés à la bibliothèque de l'IMA*, Paris, 1998.

proposées par ces bibliothèques, on remarque que l'Afrique et le Maghreb sont souvent à l'honneur³⁵.

La bibliothèque municipale de Bobigny s'investit de façon importante dans ce type d'actions. La ville de Bobigny compte 45 000 habitants dont 21 % d'immigrés ; la moitié de ces immigrés sont originaires du Maghreb. Or ces derniers sont 27 % à être inscrits à la bibliothèque, alors que les habitants d'origine française ne sont que 19 % à être inscrits. Proportionnellement, la population maghrébine est donc la plus représentée à la bibliothèque.

Ce qui frappe, lorsque l'on considère les actions menées par la bibliothèque de Bobigny pour la valorisation des cultures étrangères, c'est à la fois leur ampleur et leur continuité : il ne s'agit pas ici d'animations ponctuelles sur l'Afrique et le Maghreb, avec des expositions plus ou moins folkloriques livrées aux lecteurs sans explications et démontées deux mois plus tard sans aucun accompagnement. Au contraire, la bibliothèque met en place des programmes à long terme qui intègrent des animations, des expositions, des débats, des publications, mais aussi des acquisitions de documents, etc. Ces actions, qui bénéficient d'une publicité efficace, trouvent également leur écho dans le journal de la bibliothèque ("Bobigneries").

Il est impossible d'évoquer en quelques lignes toutes les initiatives de la bibliothèque de Bobigny destinées à promouvoir les cultures de l'immigration ; je n'en citerai donc que quelques-unes qui m'ont semblé particulièrement représentatives. En 1997, la bibliothèque organisait une rencontre-débat sur le thème de "Comment écrire l'Algérie ?" : animée par des écrivains et des professionnels du théâtre, elle a attiré près de 200 personnes. Au printemps 1999, c'était le Portugal qui était à l'honneur, avec "La révolution des œillets" : des rencontres avec des écrivains et des historiens ont été organisées, une bibliographie de romans portugais et d'études historiques a été publiée, etc. Pour les manifestations de "Lire en fête" d'octobre 1999, seize bibliothécaires de Seine-Saint-Denis ont choisi le thème de l'Afrique ; la bibliothèque de Bobigny y a participé. Une première opération, intitulée "Carte noire pour lettres blanches"³⁶ a associé des rencontres avec des écrivains et des lectures de textes de la littérature africaine au fil du tramway qui relie plusieurs communes du département. La deuxième manifestation, "un automne africain", s'est déroulée durant les mois d'octobre à décembre 1999 ; elle a été marquée, entre autres, par la publication d'une bibliographie diffusée gratuitement auprès des lecteurs : cette bibliographie présente une cinquantaine de titres et d'auteurs majeurs de la littérature africaine contemporaine. Mais il y a eu également des expositions, qui ont donné lieu à des catalogues³⁷, etc³⁸. En 2000, c'est une exposition sur l'Islam, réalisée par l'Institut du Monde Arabe, qui a été commandée par la bibliothèque. Le 18 avril, un débat autour des thèmes de l'intégration, de la citoyenneté et du communautarisme a été organisé³⁹. Pour accompagner l'exposition, une bibliographie intitulée "Pour comprendre l'Islam" a également été élaborée ; cette bibliographie fournit des éléments historiques sur l'Islam, de courtes biographies, etc⁴⁰.

³⁵ Cf. Anne-Sereine Berlottier, Les animations culturelles dans les bibliothèques de la Seine-Saint-Denis, ENSSIB, 2000, Mémoire de DCB, p. 54-55.

³⁶ Voir le programme de cette vaste manifestation en annexe 3, ainsi qu'un extrait de l'un des textes publiés à cette occasion par la bibliothèque.

³⁷ Voir reproductions d'extraits de ces catalogues en annexe 3, p. VI sq.

³⁸ Pour l'ensemble des 16 bibliothèques qui ont participé à cette vaste manifestation, ce sont une vingtaine de rencontres ou débats qui ont été organisés, une vingtaine de séances de contes africains, 13 expositions. Une douzaine d'auteurs auront rencontré, pendant cet "automne africain", les lecteurs des bibliothèques de la Seine-Saint-Denis.

³⁹ Voir reproduction du programme en annexe 3.

⁴⁰ Voir extraits du catalogue en annexe.

A Bobigny et dans plusieurs autres bibliothèques de la Seine-Saint-Denis, ces manifestations contribuant à la connaissance et à la valorisation de cultures et de littératures étrangères sont partie intégrante de la politique globale de ces établissements : elles accompagnent la politique documentaire. La bibliothèque de Bobigny développe, depuis 1998, un fonds thématique "cultures étrangères / récits d'immigration". Les partenaires impliqués dans ce projet sont nombreux ; il s'agit de la municipalité, des associations de quartier, des bibliothèques de la Seine-Saint-Denis, des établissements scolaires, des associations d'immigrés, des établissements culturels de la ville (théâtre, cinéma, conservatoire). Pour l'année 2000, le coût des acquisitions a été évalué à 120 000 F.

Le fonds "cultures étrangères" rassemble des documents variés : littérature, art, photographie, histoire, civilisation, langues et pays, etc. Le fonds d'histoire et mémoire de l'immigration est plus spécialisé : histoire, sociologie, démographie, ethnographie, études sur l'intégration et la citoyenneté, etc. On a par ailleurs évoqué plus haut l'espace "apprentissage des langues". A ce fonds thématique, qui est intégré dans le fonds général de la bibliothèque, font écho les débats sur l'intégration, le projet de recueillir des témoignages d'immigrés installés à Bobigny, etc. Dans le cadre des "récits de l'exil et de l'immigration" a eu lieu, en septembre 1998, un débat à la Maison de la Culture 93. Le numéro 7 de *La Fureur de lire*, publié par la bibliothèque et rédigé par des collégiens, a été spécialement consacré à ces récits.

2. Le relatif dynamisme des sections jeunesse

2.1. Des initiatives précoces

Les sections jeunesse semblent avoir moins tardé que les sections adultes à constituer des fonds et à mettre en place des animations autour des langues d'immigration, ou, du moins, elles l'ont fait plus massivement si bien qu'aujourd'hui, il est rare qu'une bibliothèque ou une section jeunesse ne propose pas au moins quelques titres dans ces langues.

Le dossier édité par le ministère de la culture en 1983 et cité plus haut faisait déjà état d'expériences assez avancées dans ce domaine. Il mentionnait en particulier la bibliothèque municipale d'Aubervilliers, qui avait lancé un concours d'écriture de textes simples et bilingues pour les enfants et s'était associée avec plusieurs associations et organismes de la ville pour monter des animations, des ventes de livres, des expositions ou encore des ateliers d'écriture. De son côté, la BCP du Doubs et du territoire de Belfort, dès 1979, avait entrepris d'organiser une animation intitulée "Lecture des enfants migrants" et de créer un fonds de livres en langues étrangères. Grâce à des subventions spéciales de la CAF, du CNL, du Conseil général et de la DRAC, 2000 livres avaient été initialement acquis. En 1983, c'était plus de 5000 ouvrages en espagnol, portugais, serbo-croate, turc, arabe et cambodgien qui étaient mis à la disposition du public en prêt direct dans les écoles et en dépôt dans les communes ou auprès des associations qui en faisaient la demande. Des expositions et des animations en partenariat avec les établissements scolaires avaient par ailleurs été mises en place.

2.2. Des réflexions poursuivies

Les premières actions mises en place ont été suivies d'autres initiatives jusqu'à aujourd'hui. Cette continuité s'explique en partie par le travail de réflexion mené par les professionnels du livre de jeunesse autour des livres en langues étrangères. L'association IBBY⁴¹, par ses publications et les journées d'étude qu'elle organise, joue un rôle important : même si tous les bibliothécaires jeunesse n'ont certainement pas accès à ses publications, elle contribue au moins à maintenir la question à l'ordre du jour et donc à susciter une réflexion qui est absente des sections adultes. En mars 1999 et en mars 2000, IBBY-France a organisé des journées d'étude sur les livres en langues étrangères dans les bibliothèques jeunesse, la première à l'Institut du Monde Arabe, la seconde à l'Institut portugais Gulbenkian. Ont été naturellement respectivement privilégiés le livre arabe et le

⁴¹ IBBY : International board on books for young people. L'association IBBY se présente elle-même comme une association à but non lucratif qui "forme un réseau international qui œuvre dans le monde entier pour inciter les jeunes à la lecture. Elle comprend une soixantaine de sections nationales". L'association possède une section française, IBBY-France, qui réunit des bibliothécaires, des éditeurs, des libraires, des enseignants, des écrivains, des illustrateurs, des traducteurs ... s'intéressant aux livres pour enfants sur le plan international. La question des relations interculturelles est l'un de ses axes de recherche privilégiés.

livre portugais ; accueillant des intervenants venant de toute l'Europe, ces journées d'étude ont permis la confrontation enrichissante d'expériences différentes⁴².

Pourquoi les sections jeunesse des bibliothèques publiques sont-elles plus dynamiques que les sections adultes dans ce domaine ? Les activités d'IBBY, limitées par un manque flagrant de moyens et de personnel⁴³, ne peuvent suffire à l'expliquer. On peut penser premièrement que monter un petit fonds en langues d'immigration est relativement plus facile lorsque ce fonds s'adresse aux enfants que lorsqu'il s'adresse aux adultes : une grande quantité de livres n'est pas indispensable ; même s'ils n'ont à leur disposition qu'une dizaine de livres dans une langue, les enfants peuvent s'y intéresser, peut-être parce qu'ils aiment généralement lire ou regarder souvent le même livre. Les livres semblent par ailleurs moins difficiles à sélectionner : il est plus facile de se faire une idée sur un album que sur un roman uniquement en langue originale. Les bibliothécaires disposent par ailleurs de bibliographies régulièrement publiées dans la presse professionnelle ou même par des bibliothèques, comme celle diffusée en 1996 par la médiathèque de Roubaix. Il est également peut-être plus facile de s'adresser aux enfants qui, d'après ce que j'ai pu personnellement observer, montrent souvent une curiosité innée pour les langues et les écritures qui leur sont étrangères, et ont rarement des préjugés à leur égard.

Les initiatives mises en place autour des livres bilingues pour la jeunesse par des éditeurs qui, souvent, ont travaillé avec des bibliothécaires – je pense notamment à Suzanne Bukiet, fondatrice de "L'arbre aux accents" et à la collection "Contes des Quatre Vents" chez L'Harmattan – ont largement facilité le travail des bibliothécaires. Dans l'esprit de leurs conceptrices, les contes bilingues édités chez L'Harmattan s'adressent prioritairement aux enfants issus de l'immigration : le choix des langues se fait en fonction de l'importance numérique des communautés linguistiques implantées en France⁴⁴.

2.3. Les sections jeunesse de la Ville de Paris

Deux raisons m'ont incitée à présenter l'action des bibliothèques et sections jeunesse de la Ville de Paris : la première, c'est qu'ayant effectué mon stage dans l'une de ces bibliothèques, j'étais bien placée pour observer leurs actions ; la seconde, c'est que le Bureau des bibliothèques de la Ville de Paris a, en avril 2000, diffusé auprès de tous ces établissements un questionnaire concernant leurs fonds en langues étrangères⁴⁵. Les résultats de l'enquête sont revenues aux bibliothèques en octobre 2000. Il m'a semblé intéressant de les exploiter, même si les bibliothèques parisiennes, sur certains points précis que j'évoquerai, ont un fonctionnement un peu particulier.

Le réseau de la Ville de Paris compte, sur un total de 63 établissements, 50 sections ou bibliothèques spéciales jeunesse. Trente-six d'entre elles ont participé à l'enquête, et 34 ont déclaré faire des acquisitions régulières de livres en langues étrangères, la plupart du temps à partir des listes établies par le Service technique du Bureau des bibliothèques⁴⁶. L'anglais, associé à des objectifs scolaires, est

⁴² On peut trouver des comptes rendus de ces journées d'étude dans *La Revue des livres pour enfants*, n° 177 de 1997 (p. 97-101) et n° 193 de 2000 (p. 45-48).

⁴³ L'expression "manque de personnel" est en l'occurrence un euphémisme : à l'heure actuelle, une seule personne est chargée de l'association pour la France et, travaillant par ailleurs à l'AJPL, elle ne peut y consacrer que la moitié de son temps.

⁴⁴ J'ai pu constater le succès de ces contes auprès des enfants de la bibliothèque Crimée. Voir plus loin.

⁴⁵ Ce questionnaire est reproduit en annexe 4, p. XVIII-XXI.

⁴⁶ Dans les bibliothèques de la Ville de Paris, les acquisitions sont centralisées. Des comités de bibliothécaires se réunissent pour établir des listes d'ouvrages recommandés que les bibliothèques peuvent ensuite décider, ou non,

naturellement la langue la plus représentée, mais l'arabe arrive en seconde position, cité par une bibliothèque sur cinq. Le chinois et le portugais sont cités cinq fois. Plusieurs établissements notent que ce sont plutôt les parents qui demandent des documents dans ces langues.

A la question portant sur le type de documents acquis en priorité, toutes les bibliothèques répondent qu'elles achètent des albums et plusieurs n'achètent même que cela. Les fictions bilingues (42 % des réponses) et les contes (40 %) arrivent loin derrière. Seules huit bibliothèques déclarent acheter aussi des documentaires. C'est le cas par exemple de la bibliothèque Melville, dans le XIII^e arrondissement, qui achète des documentaires en langues asiatiques pour les enfants, et dont nous reparlerons plus loin pour évoquer l'ensemble de ses activités. La surreprésentation générale des albums, qui nuit évidemment à la variété des fonds, a plusieurs causes, parmi lesquelles leur facilité de lecture et leurs qualités graphiques propres, indépendantes de la langue ; en outre, par rapport à d'autres types de documents en langues étrangères, l'album est, pour les bibliothécaires, plus facile à choisir et à exploiter. Quoiqu'il en soit, la conséquence en est qu'une certaine tranche d'âge se trouve ainsi favorisée, ce qui n'était peut-être pas l'objectif visé. Cette lacune semble générale dans les sections jeunesse : les enfants sont privilégiés par rapport aux adolescents pour lesquels on ne sait souvent pas quoi mettre en place ; or c'est souvent à l'adolescence que les jeunes issus de l'immigration se posent des questions sur leur identité.

Interrogées sur les objectifs privilégiés dans le choix des documents, la plupart des bibliothèques ont évoqué en premier lieu l'aide à l'apprentissage d'une langue, et en second lieu la fréquentation d'une culture d'origine (les langues concernées étant essentiellement l'arabe, le portugais et le chinois). Plusieurs établissements ont relevé le cas des enfants bilingues, incités par le parent non-francophone à lire dans sa langue. Les bibliothèques ont également déclaré acheter des ouvrages en langues étrangères pour "montrer aux jeunes Français qu'il existe d'autres langues, d'autres écritures". Pour les langues "rares" (russe, suédois, turc, hébreu, ...), les bibliothèques réagissent en général à la présence d'une communauté particulière dans le quartier, et cherchent à répondre à une demande exprimée.

Pour ce qui est de l'emplacement des documents dans la bibliothèque, 9 établissements sur 10 placent à part les documents en langues étrangères. La majorité intercale le code langue avant la cote proprement dite (ex. : J an A COL). Ce type de cotation permet un meilleur suivi informatique du fonds, grâce à la recherche par cote. Quelques bibliothèques signalent les livres avec des pastilles de couleur.

A la question de la compétence du personnel chargé de ces fonds, huit établissements seulement ont déclaré disposer de bibliothécaires ayant des compétences linguistiques. La moitié des bibliothèques ont déclarées être demandeuses de formations. On note également que moins d'une bibliothèque sur trois travaille avec des partenaires sur ces collections ; les plus fréquemment cités sont les libraires spécialisés, les centres culturels étrangers, l'IMA et l'IBBY.

Enfin, les établissements interrogés se sont dits prêts à faire des échanges de documents avec d'autres établissements du réseau. La Réserve centrale apparaîtrait comme l'établissement le plus apte à servir de "plaque tournante". Cette idée de constituer une sorte de bourse des livres en langues étrangères n'est cependant pas nouvelle ; plusieurs bibliothécaires de la Ville de Paris, comme Thi Lan Nguyen, de Melville, y pensent depuis plusieurs années, de même qu'ils songent à centraliser le

de commander. Elles peuvent également commander hors listes, en s'adressant directement aux éditeurs : elles ont alors à cataloguer elles-mêmes les documents qui ne sont pas encore présents dans le réseau ce qui, dans le cas des langues étrangères, peut s'avérer dissuasif.

catalogage de ces documents, ce qui permettrait d'éviter l'introduction de notices erronées dans le catalogue collectif. Mais la lourdeur du système parisien semble retarder ces initiatives judicieuses.

Un point cependant essentiel n'était pas évoqué dans cette enquête, et pour cause : la question de l'animation de ces fonds. Si les bibliothèques jeunesse de la Ville de Paris sont généralement satisfaites du budget qui leur est imparti pour leurs acquisitions, il n'en va pas de même pour les animations : ainsi, la bibliothèque Crimée ne disposait que de 10 000 F pour ses animations de l'année 2000, ce qui est pour le moins insuffisant. Les fonds en langues étrangères ne bénéficient donc pas d'animations ni même de publicité⁴⁷.

2.4. Une expérience personnelle : le fonds en langues étrangères de la bibliothèque Crimée

2.4.1 Description du fonds

La bibliothèque Crimée propose actuellement, en comptant les documents sonores, environ 520 documents en langues étrangères⁴⁸. Le budget consacré à ce fonds va croissant : il était de 1853 F en 1999 et de 4343 F en 2000. Les documents sont répartis très inégalement entre les langues. Les langues les plus représentées sont, par ordre décroissant, l'anglais (228 exemplaires), l'arabe (79 ex.), puis l'espagnol (57 ex.) et l'allemand (53 ex.)⁴⁹. Les langues asiatiques sont pour l'instant très faiblement représentées : 7 exemplaires pour le chinois, 9 pour le vietnamien, etc. Pour certaines langues, la bibliothèque propose moins de 5 documents (laotien, langues africaines, berbère, turc ...). Comme dans les autres bibliothèques de la Ville de Paris, les albums sont majoritaires ; les documentaires sont très peu représentés.

L'emplacement actuel du fonds dans la salle (à un endroit parfaitement invisible de l'entrée de la bibliothèque) et la signalétique minimale dont il fait l'objet ne le rendent pas facilement repérable par les lecteurs. Par ailleurs, le fonds était en lui-même très désorganisé : les différentes langues n'étaient pas bien délimitées et, de ce fait, toutes étaient mélangées.

2.4.2 Démarche suivie et premières modifications apportées au fonds

Ma démarche a été la suivante : j'ai commencé par étudier chaque document "livre en main" et j'ai établi des tableaux qui répertorient le titre du document, sa cote, la date à laquelle il est entré dans la base, le nombre de prêts et la date de la dernière opération, ainsi que d'éventuelles remarques sur son état. Ces éléments m'ont permis de dresser des tableaux statistiques avec les taux de rotation par

⁴⁷ A l'exception de la bibliothèque Melville : cf. catalogue en annexe 7, p. XXX sq.

⁴⁸ Le travail que j'ai effectué pour la bibliothèque Crimée incluait les langues dites "scolaires" (cette expression n'a parfois aucun sens : un certain nombre d'enfants bilingues issus de familles franco-anglaises ou franco-allemandes fréquentent la bibliothèque), c'est pourquoi les tableaux reproduits en annexe ne tiennent pas compte que des langues d'immigration. Si je les ai conservés tels quels pour ce mémoire, c'est notamment parce que certaines langues (espagnol et portugais essentiellement), sont à la fois langues "d'étude" et "d'immigration".

⁴⁸ Pour plus de précisions, voir les tableaux statistiques en annexe 5, p. XXII-XXV.

⁴⁹ Beaucoup d'enfants qui vivent dans les squats de la rue Petit fréquentent la bibliothèque très régulièrement sans y être inscrits.

langue et par type de document. Ces taux de rotation – qui approchent souvent le chiffre de 3 – témoignent du succès du fonds, surtout lorsqu'on sait que de nombreux enfants consultent en plus sur place sans emprunter⁴⁹. Les langues les plus consultées sont, à peu près à taux égaux, l'anglais, l'allemand et l'espagnol (essentiellement langues d'étude), mais aussi l'arabe et l'italien. Le portugais arrive assez loin derrière, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y ait pas un public pour cette langue : l'offre est peut-être mal adaptée. Pour ce qui est des genres, les bandes dessinées et les dictionnaires, méthodes, etc. sont de loin les types d'ouvrages les plus empruntés. Les albums et les contes (qui sont souvent illustrés comme les albums) sont à peu près à égalité. Les romans en revanche ont un succès moindre : peut-être sont-ils plus difficilement accessibles. On peut penser que le faible nombre de romans bilingues ainsi que le mauvais état dans lequel beaucoup se trouvent contribue largement à leur désaffection.

Pendant toute la durée de mon stage, j'ai observé l'usage que les enfants avaient de ce fonds ; j'ai pu parfois leur poser des questions sur ce qu'ils en pensaient lorsque j'effectuais le prêt (beaucoup m'ont répondu qu'il y avait "trop de livres pour les bébés" !).

J'ai effectué des visites en librairies pour tenter de savoir ce qui existe sur le marché de l'édition française, ainsi que de l'édition non française. Je me suis particulièrement intéressée au cas des livres en langue chinoise, et en langues asiatiques en général. Mme Thi Lan Nguyen, bibliothécaire dans le XIII^e arrondissement, m'a accompagnée dans les librairies asiatiques de son quartier et m'a montré comment elle choisissait les documents. A la fin de mon stage, je me suis également rendue au Salon du livre pour la jeunesse de Montreuil et j'y ai repéré des livres en langues étrangères que la bibliothèque pourrait acheter. Par ailleurs, j'ai moi-même effectué quelques acquisitions : après avoir suivi une commande de livres en hébreu, j'ai commandé, pour un montant d'environ 500 F, des livres en chinois⁵⁰ (j'ai privilégié, dans la mesure du possible, les livres bilingues). J'en avais auparavant acheté deux comme échantillons et les avais soumis au jugement d'un enfant d'origine chinoise qui fréquente la bibliothèque⁵¹. J'ai également acheté, à la librairie Avicenne, quelques bandes dessinées en langue arabe (Tintin et Astérix) : là encore, il s'agissait d'un échantillon à tester plutôt auprès du public adolescent.

Pendant ma dernière semaine de stage, j'ai procédé, avec une bibliothécaire, à un travail de tri. Des livres ont été "éliminés"⁵². La consultation des documents a été facilitée par une réorganisation spatiale. Des albums ont été mis de côté puis ont été installés dans des bacs à albums placés à l'entrée de la bibliothèque, à un endroit très fréquenté par les enfants ; ils ont été mis en valeur par une signalétique adaptée.

La présentation de ce travail assurément empirique ne vise naturellement pas à le poser en exemple, mais plutôt à montrer qu'avec un peu de bonne volonté et surtout grâce au recours à des personnes ressources, on peut, à un niveau modeste et même si l'on ne maîtrise pas, comme c'est mon cas, l'arabe ou le chinois, faire quelque chose pour ces fonds. Les transformations simples opérées à la bibliothèque Crimée semblent en effet porter leurs fruits : de nombreux livres ont été empruntés parmi les albums mis en valeur à l'entrée de la bibliothèque, mais aussi dans le reste du fonds pourtant toujours aussi difficile à repérer, mais mieux ordonné et donc plus attrayant. A mon dernier passage à la bibliothèque, toutes les BD en arabe avaient été empruntées, ainsi que les livres en chinois et une bonne partie des

⁵⁰ Cf. bon de commande en annexe 5.

⁵¹ Cet enfant apprend le chinois avec sa mère et avait réclamé aux bibliothécaires des ouvrages simples dans cette langue.

⁵² Les livres ainsi "éliminés" ont été envoyés au Service technique des bibliothèques de la Ville de Paris pour alimenter la future bourse d'échange évoquée plus haut.

albums, toutes langues confondues. Et il est intéressant de noter que, d'après les observations des bibliothécaires, les enfants d'origine étrangère n'avaient pas été les seuls à emprunter ces livres.

3. De véritables fonds en langues étrangères d'immigration

3.1. Dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris

3.1.1 A l'échelle du réseau : des langues d'immigration peu représentées

Les éléments qui suivent sont tirés d'un rapport malheureusement déjà un peu ancien⁵³, établi en 1998 et portant sur "Les fonds thématiques des bibliothèques de la Ville de Paris"⁵⁴. Les fonds en langues étrangères font partie de ces fonds thématiques.

Les bibliothèques de la Ville de Paris proposent des documents dans une quarantaine de langues. Les quatre "principales" langues européennes sont, là encore, les plus représentées (anglais, allemand, espagnol, italien). Le réseau dispose actuellement d'environ 4500 exemplaires de méthodes de langues, toutes langues confondues⁵⁵, et de 55 000 livres en langues étrangères (40 000 pour les adultes et 15 000 pour la jeunesse). Une politique de regroupement a été menée en 1997, conduisant à la création de "pôles de langues", "de façon à obtenir des collections plus importantes dans certaines bibliothèques harmonieusement réparties sur le territoire parisien, l'ensemble des établissements proposant toujours au public des ouvrages en anglais pour satisfaire la demande locale". On peut s'interroger sur la pertinence d'une telle décision, dans la mesure où les bibliothèques de la Ville de Paris sont essentiellement des équipements de proximité : la bibliothèque Couronnes par exemple, qui possède un fonds thématique "Afrique et monde arabe", ne propose plus de documents en langues asiatiques. Or le XVIII^e arrondissement abrite une communauté asiatique qui n'a pas nécessairement l'opportunité de se rendre fréquemment à la bibliothèque Jean-Pierre Melville dans le XIII^e arrondissement.

Ces "pôles linguistiques" sont au nombre de huit⁵⁶ ; ils proposent des méthodes d'apprentissage en diverses langues, des ouvrages en langue originale pour l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien, mais pas dans les langues d'immigration. Tous ces établissements ont reçu dès 1997 une dotation budgétaire particulière pour mener à bien leur mission. Il est révélateur de noter que les bibliothèques Melville et Couronnes, qui possèdent les fonds en langues étrangères d'immigration les plus importants du réseau, ne font pas partie de ces "pôles linguistiques". Les langues d'immigration sont également absentes de la bibliothèque Trocadéro, qui propose pourtant à ses usagers l'accès à un laboratoire de langues constitué de 11 des 80 cabines d'écoute de la BPI, transférées dans ses locaux : "ici, pas de langues dites rares, mais seulement un choix de 130 méthodes pour apprendre l'anglais, l'américain, l'allemand, l'espagnol, l'italien ou le français

⁵³ Il semble cependant qu'à l'échelle du réseau, la situation n'ait pas évolué depuis 1998.

⁵⁴ Marc Crozet, *Les fonds thématiques des bibliothèques de la Ville de Paris*, Paris : Service scientifique des bibliothèques, septembre 1998, 45 p.

⁵⁵ Il est impossible, d'après les chiffres fournis, d'établir des totaux par langue.

⁵⁶ Il s'agit des bibliothèques Buffon (5e), André Malraux (6e), Drouot (9e), Valeyre (9e), Saint-Eloi (12e), Vandamme (14e), Vaugirard (15e), Trocadéro (16e) et Edmond Rostand (17e).

comme langue étrangère". Les bibliothécaires qui sont à l'initiative du projet semblent avoir préjugé que les habitants de cet arrondissement ne souhaiteraient pas apprendre l'arabe ou le chinois. Par ailleurs, la bibliothèque Temple (3^e) propose des livres en hébreu en liaison avec son fonds sur le judaïsme : elle ne fait pas non plus partie des pôles linguistiques⁵⁷. Enfin, d'autres bibliothèques possèdent des livres en langues étrangères : arabe pour la bibliothèque Clignancourt (18^e), espagnol pour les bibliothèques Baudoyer (4^e) et Georges Brassens (14^e). Ces fonds ne sont même pas des fonds thématiques et sont donc impossibles à repérer si on ne connaît pas la bibliothèque.

Le rapport établi en 1998 insiste sur les difficultés rencontrées par les fonds thématiques en général : manque de moyens spécifiques, manque de personnel qualifié, fonds vieilliss, signalétique déficiente, etc.

3.1.2 Deux exceptions majeures : les bibliothèques Melville et Couronnes

Les bibliothèques Jean-Pierre Melville (13^e) et Couronnes (20^e) sont les deux seules bibliothèques du réseau à proposer des fonds d'importance en langues d'immigration, la première en langues asiatiques, la seconde en arabe. Elles ne disposent cependant pas des mêmes moyens et leurs fonds sont assez différents.

3.1.2.1 Un bref historique

Le fonds en langues asiatiques de la bibliothèque Melville, située au cœur du XIII^e arrondissement asiatique de Paris, est né en 1983. Au début des années 1980, une forte population asiatique a été recensée dans le quartier et les associations d'aide aux réfugiés ont réclamé des ouvrages à destination des scolaires. Les immigrés originaires de Chine et du Vietnam sont traditionnellement de grands lecteurs. En 1983, c'est la bibliothèque Italie qui a commencé à acquérir quelques livres (une quarantaine pour commencer). La bibliothèque Melville, vaste établissement de 3000 m² sur quatre niveaux, a été ouverte en 1988 : le fonds y a été transféré ; Cécile Nguyen⁵⁸, la bibliothécaire diplômée en chinois qui s'en chargeait, a continué à le faire dans la nouvelle bibliothèque. Thi Lan Nguyen, qui a longtemps dirigé la section adultes de la bibliothèque et qui est aujourd'hui chargée de la section jeunesse, a également été recrutée à ce moment. En 1988, la bibliothèque Melville comptait 1500 ouvrages en langues asiatiques : elle en a aujourd'hui environ 4100.

La bibliothèque Couronnes⁵⁹, qui abrite le fonds thématique "Afrique et Monde arabe", a été ouverte en 1976, lors d'une rénovation du quartier : elle a été construite en même temps que les HLM voisins. Sa superficie, environ 600 m², est beaucoup plus réduite que celle de la bibliothèque Melville. Depuis, le quartier a évolué mais compte toujours une forte population d'origine immigrée (maghrébins, africains, mais aussi chinois ...). Comme pour la bibliothèque Melville, c'est le travail en partenariat avec les associations du quartier qui a permis la naissance du fonds : en 1979, l'une de ces associations a proposé des petits fonds en langues étrangères (arabe, mais aussi portugais et serbo-croate). Puis ce fonds s'est développé ; des ouvrages en langue française sur l'Afrique noire et le monde arabe

⁵⁷ Les 1200 titres proposés par ce fonds thématique ne doivent cependant pas faire illusion : il s'agit dans leur ensemble d'ouvrages assez anciens, le fonds n'ayant pas réellement les moyens de se développer, ni même de survivre (il s'agit d'un petit établissement).

⁵⁸ J'ai rencontré Cécile Nguyen et Thi Lan Nguyen à la bibliothèque Melville le 19 octobre 2000.

⁵⁹ Visitée le 28 octobre 2000, avec la directrice de la bibliothèque, Chantal Giordani et la bibliothécaire chargée du fonds arabe, Laurence Veysier.

s'y sont ajoutés. A partir de 1984, il a été reconnu par le Bureau des bibliothèques de Paris. Comme à la bibliothèque Melville, l'établissement bénéficie des compétences linguistiques (en arabe, mais aussi en turc) de plusieurs membres de son personnel ; l'une de ces personnes, bibliothécaire ayant fait des études d'arabe, utilise parfois cette langue. pour communiquer avec les lecteurs.

Les deux fonds sont, dans leur composition, très différents : la bibliothèque Melville propose certes des livres en français sur l'Asie, mais surtout des documents en langues asiatiques. En revanche, la bibliothèque Couronnes propose essentiellement des documents en français et "seulement" 500 titres en langue arabe.

3.1.2.2 Les collections et leur mise en valeur

Les bibliothécaires de Melville insistent sur le caractère grand public de leur fonds. La composition de ce fonds est, de fait, très variée : on y trouve les classiques de la littérature chinoise, mais aussi de nombreux titres plus "populaires" (romans d'aventure, de cape et d'épée), et une collection importante de documentaires (cuisine, informatique, médecine, etc.)⁶⁰. Les classiques de la littérature mondiale traduits en chinois sont également très bien représentés et semblent remporter un très grand succès⁶¹. Les lecteurs ont aussi à leur disposition des méthodes de langue pour apprendre le mandarin, le cantonais, le vietnamien ... mais aussi le français. Pour le chinois, on trouve aussi bien les caractères simplifiés que les caractères non simplifiés. La bibliothèque propose également un quotidien chinois et une revue bilingue, *Littérature chinoise*.

On l'a vu, le fonds en langue arabe de la bibliothèque Couronnes est, pour le moment du moins, beaucoup plus limité (500 documents). Il compte 46 documents d'apprentissage. Ce fonds modeste et largement vieilli est cependant emprunté : les taux de rotation sont de 1 pour les livres et de 7,5 pour les documents d'apprentissage. Les bibliothécaires de Couronnes travaillent actuellement à l'élargissement de ce fonds : elles ont obtenu, depuis 1998, des subventions du CNL pour faire de nouvelles acquisitions. Pour le moment, la bibliothèque ne propose pas de quotidiens en langue arabe (crédits insuffisants), mais elle vient de s'abonner à un hebdomadaire d'actualité dans cette langue. Les deux bibliothécaires rencontrées ont insisté sur leurs difficultés à maintenir l'équilibre du fonds, d'une part entre le pôle Afrique noire et le pôle Monde arabe et d'autre part à l'intérieur même des deux pôles. Si, à l'origine, les livres en langue arabe acquis étaient plutôt des documents grand public, qui s'adressaient en priorité aux travailleurs immigrés, le fonds a évolué et convient plus aujourd'hui à un public de cadres, ce qui n'était pas nécessairement l'intention des bibliothécaires.

Les collections en langues étrangères de ces deux bibliothèques sont mises en valeur par des catalogues : ce catalogue est bilingue à la bibliothèque Melville, qui dispose d'un logiciel intégrant les caractères chinois, mais pas à la bibliothèque Couronnes. Ces catalogues sont remis à jour environ tous les deux ans dans les deux bibliothèques. La bibliothèque Couronnes élabore également des bibliographies centrées sur le monde arabe et l'Afrique noire.

En revanche, aucun de ces deux établissements ne possède de brochure d'information sur leur fonds qui serait distribué dans ou à l'extérieur de la bibliothèque ; le catalogue de Couronnes est seulement distribué occasionnellement par l'association ATD-Quart Monde. Les raisons invoquées pour ce manque de publicité sont, évidemment, le manque de moyens dont disposent ces bibliothèques

⁶⁰ Les extraits du catalogue reproduits en annexe 7, p. XXX sq., donnent une bonne idée de cette variété.

⁶¹ Cf. annexe 7, p. 5 du catalogue.

mais aussi, justification un peu moins avouable, leur réticence à l'idée de voir affluer une masse de lecteurs qu'elles ne seraient pas en mesure d'accueillir. La situation paraît un peu paradoxale pour ces fonds que l'on cherche à développer tout en limitant le nombre d'utilisateurs.

Les animations dont bénéficient ces fonds sont très inégales. La bibliothèque Melville organise des animations pour la jeunesse chaque année pour le nouvel an chinois, mais a renoncé aux animations en direction des adultes. En 1999, la bibliothèque Couronnes a organisé des animations autour de l'Afrique avec un écrivain togolais, qui a également formé les bibliothécaires aux littératures africaines. Un vaste programme d'animation, en association avec d'autres bibliothèques, est prévu pour l'année 2001 : débat sur le rôle des femmes dans la littérature africaine, animations sur le Rwanda, sur la musique africaine, lectures de contes, etc.

3.1.2.3 Acquisitions et traitement des fonds : quelles difficultés ?

Le travail d'acquisition, déjà complexe dans le cas des livres en langues étrangères, se voit encore compliqué à Paris par la récente instauration d'un nouveau système de marchés. Les bibliothèques ne peuvent plus désormais acheter directement en librairie, sauf de façon exceptionnelle en puisant dans la caisse des amendes. Les bibliothécaires de Jean-Pierre Melville par exemple avaient auparavant l'habitude de se fournir à la librairie You Feng, qui leur proposait des tarifs intéressants. Elles doivent à présent passer par le Comptoir international du livre, ce qui est beaucoup plus long et moins intéressant financièrement. Ce type d'approvisionnement a un autre inconvénient majeur : on ne voit pas, comme on peut le faire en librairie, les livres qu'on commande. Par ailleurs, elles achètent parfois des livres lors de leurs voyages personnels en Asie.

Le choix des ouvrages est évidemment problématique, même lorsque l'on possède la langue dans laquelle il est écrit. Les deux bibliothèques ont connu des mésaventures à ce sujet : libraires essayant de se débarrasser des invendus, lecteurs formulant des demandes d'ouvrages trop orientés politiquement ou religieusement, lecteurs faisant des dons d'ouvrages intégristes, etc.

On a vu que la bibliothèque Melville dispose d'un logiciel intégrant les caractères chinois, ce qui n'est pas le cas de la bibliothèque Couronnes pour les caractères arabes. A la bibliothèque Melville, le traitement des documents est certes long et complexe (il faut systématiquement transcrire les notices en pinyin⁶²), mais ne pose pas de difficulté majeure aux deux bibliothécaires d'origine asiatique. Là encore, la bibliothèque Couronnes n'a pas les mêmes facilités et doit parfois recourir, en cas de difficulté, à des personnes extérieures (bibliothécaires ou enseignants). Les vedettes-auteurs sont difficiles à identifier⁶³ lorsqu'il faut restituer les voyelles brèves non notées dans le texte arabe⁶⁴. Le temps nécessaire à la réalisation d'une notice Marc peut être en moyenne évalué à 45 minutes pour les ouvrages des fonds thématiques et à une heure pour les ouvrages monolingues ou bilingues en arabe ou en berbère. La bibliothèque Couronnes catalogue assez

⁶² Transcription normalisée en caractères latins.

⁶³ Le résultat en est que pour un même auteur, on peut trouver plusieurs transcriptions dans le catalogue collectif des bibliothèques de la Ville de Paris, et cela d'autant plus que les autres bibliothèques ne se posent pas toujours de questions pour les transcriptions et font entrer dans le catalogue collectif des notices erronées. Un "toiletage" – expression employée à la bibliothèque Couronnes – des vedettes-auteurs, puis des notices proprement dites, est prévu.

⁶⁴ Un fichier d'autorités-auteurs informatique pour le fonds arabe et le fonds thématique est en cours de création.

⁶⁴ Parmi les bandes dessinées en arabe que j'ai achetées pour la bibliothèque Crimée, certaines n'étaient pas encore dans le réseau et étaient donc à cataloguer : je les ai envoyées à la bibliothèque Couronnes.

souvent des documents pour d'autres bibliothèques du réseau soucieuses de ne pas produire des notices fautives⁶⁵.

3.1.2.4 Le public

Le système informatique de la Ville de Paris ne permet pas de produire des statistiques sur les lecteurs. Il faut donc se contenter des impressions recueillies auprès des bibliothécaires rencontrées. Pour la bibliothèque Melville, j'ai également disposé d'une petite enquête menée auprès de 50 lecteurs par une stagiaire en 1999⁶⁶.

Comme on l'a évoqué plus haut, la bibliothèque Couronnes redoute une spécialisation de son fonds : elle a reçu en effet, ces dernières années, de plus en plus d'étudiants. Aujourd'hui, le public du fonds en langue arabe est avant tout composé de cadres moyens : il n'a pas réellement reconquis son public "populaire". Les pratiques des lecteurs sont évidemment très variables selon leurs origines : les plus grands lecteurs sont à chercher chez les immigrés d'origine égyptienne, qui ont souvent fait des études. En règle générale, les usagers habitent le quartier : la bibliothèque Couronnes, malgré la spécialisation de son fonds, reste un établissement de proximité qui aurait du mal, étant donné sa faible superficie et ses moyens réduits, à vraiment se développer.

Le cas de la bibliothèque Jean-Pierre Melville est très différent : les lecteurs viennent de tout l'arrondissement, mais également de banlieue^{67 68}. Certains lecteurs appellent même de province pour faire venir des livres⁶⁹. D'après l'enquête de 1999, on compte parmi les lecteurs autant de femmes que d'hommes ; 24 % ont entre 15 et 25 ans, 8 % entre 25 et 35 ans, 20 % entre 35 et 45 ans, 24 % entre 45 et 60 ans et 24 % ont plus de 60 ans : tous les âges sont représentés (l'enquête ne portait pas sur les enfants). Les questions sur la catégorie socioprofessionnelle révèlent également une grande variété : professions intellectuelles, mais aussi retraités, femmes au foyer, chômeurs ... La moitié d'entre eux (47 %) dit avoir connu la bibliothèque par le biais de leurs amis ou de leur famille.

Les deux bibliothèques mènent également des actions en direction des "publics spécifiques" et "empêchés" : elles accueillent des groupes d'alphabétisation et des classes non francophones et font également des sélections de livres pour les prisonniers. Les bibliothécaires de Melville ne l'ont fait qu'une fois et ne pensent pas avoir le temps de réitérer cette expérience. La bibliothèque Couronnes en revanche prête régulièrement des livres, depuis trois ou quatre ans, à la prison de la Santé et cette initiative semble remporter un certain succès auprès des prisonniers⁷⁰.

⁶⁵ Parmi les bandes dessinées en arabe que j'ai achetées pour la bibliothèque Crimée, certaines n'étaient pas encore dans le réseau et étaient donc à cataloguer : je les ai envoyées à la bibliothèque Couronnes.

⁶⁶ Julie Balland, La bibliothèque Jean-Pierre Melville. Rapport de stage, 1998-1999.

⁶⁷ L'environnement de la bibliothèque joue un rôle important : les familles asiatiques vont dans le XIII^e arrondissement pour profiter des commerces du quartier et se rendent dans le même temps à la bibliothèque.

⁶⁸ Parmi les lecteurs interrogés par Julie Balland, 68 % n'habitaient pas le quartier, mais un autre arrondissement de Paris ou la banlieue.

⁶⁹ La bibliothèque Jean-Pierre Melville fait partie de l'Association des bibliothèques chinoises en France (au sein de laquelle elle est la seule bibliothèque de lecture publique), ce qui contribue certainement à la faire connaître.

⁷⁰ Ils se sont surtout montrés demandeurs d'ouvrages historiques et de recueils de poésie. D'autres initiatives se développent actuellement en France pour permettre aux prisonniers d'origine étrangère d'accéder à leur culture pendant leur détention : le Centre régional du livre de Bourgogne (contacté en octobre 2000) réfléchit actuellement à la création d'un fonds tournant de livres en langues étrangères destiné aux prisons.

3.2. La médiathèque de Roubaix

La riche expérience de la médiathèque de Roubaix dans le domaine des langues d'immigration rappelle sur certains points les actions des bibliothèques Jean-Pierre Melville et Couronnes, à ceci près qu'elle est plus aboutie et concerne tout un ensemble de langues : la médiathèque de Roubaix ne s'inscrit pas dans un réseau et aspire donc à desservir toute la population de la ville.

3.2.1 Le maire et la médiathèque

La ville de Roubaix compte près de 100 000 habitants. Sa population est cosmopolite : Roubaix a connu au XX^e siècle plusieurs vagues d'immigration, successivement polonaise, italienne, portugaise, maghrébine, africaine, asiatique. Aujourd'hui, les immigrés qui s'installent à Roubaix sont pour la plupart originaires d'Europe de l'Est. Ces différentes populations immigrées n'en sont évidemment pas au même stade de leur intégration : on peut dire que les immigrés polonais sont aujourd'hui parfaitement intégrés, de même que les immigrés italiens ; les immigrés portugais en revanche vivent encore en communauté, ainsi que les immigrés maghrébins, qui sont les plus nombreux. En 1990, 87 nationalités différentes étaient représentées à Roubaix, 19 % des habitants étaient étrangers. Par ailleurs, Roubaix est aussi une ville jeune, la plus jeune d'Europe (50 % de la population a moins de 28 ans) et une ville qui connaît d'importantes difficultés économiques, avec un taux de chômage qui atteint 27 %.

La municipalité s'intéresse depuis longtemps aux habitants issus de l'immigration : existence d'une commission extra-municipale des communautés étrangères, "Festival de l'amitié" annuel destiné à favoriser le mélange des cultures. Aujourd'hui, de nouvelles initiatives se font jour : un "Festival des transculturelles" a été créé et, surtout, la municipalité encourage et soutient les projets portés par la médiathèque en association avec le tissu associatif. La médiathèque travaille en effet en partenariat⁷¹ avec plusieurs associations, locales ou non : certains catalogues par exemple sont réalisés avec l'Association des Tunisiens en France.

La médiathèque est, comme souvent, le principal établissement culturel de la ville. Elle est située au centre-ville et n'a pas d'annexes : elle dispose en revanche d'un bibliobus. Une des missions qui lui ont été confiées par les élus consiste à "aider les jeunes des communautés étrangères à s'intégrer". Dans cette optique, la bibliothèque mène depuis le début des années 1980 une politique dynamique et volontaire.

3.2.2 Les collections en langues étrangères

Le fonds en langues étrangères de la bibliothèque est ancien, même pour les langues d'immigration : dans les années 1950, la bibliothèque proposait déjà des documents en polonais (la langue était alors encore parlée par de nombreux roubaisiens). C'est dans ces mêmes années qu'ont été constituées les collections de livres en anglais, allemand, italien, espagnol, latin, qui ont été entretenues depuis.

⁷¹ En général, c'est elle qui est à l'origine des projets.

Dans les années 1960, des documents en portugais ont été acquis. Dans les années 1980, cela a été le tour de documents en langue arabe et, plus récemment, en langues asiatiques.

L'entretien du fonds est variable selon les langues ; si la collection de livres arabes est régulièrement entretenue, ce n'est pas le cas pour les livres en polonais et en portugais : anciens, en mauvais état, ils sont assez rarement empruntés. Certains de ces documents ont d'ailleurs été rangés en magasins et sont communiqués de façon indirecte.

Les langues d'immigration sont assez nombreuses à être représentées à la médiathèque de Roubaix, mais elles le sont de manière très inégale : outre les langues européennes anciennement d'immigration (espagnol, italien, portugais, polonais, russe), on trouve essentiellement des documents en arabe, berbère, turc, chinois, vietnamien et créole. Parmi ces langues, l'arabe est la plus largement représentée, avec plus de 741 titres et 923 exemplaires ; pour le portugais, on compte 390 titres et 405 exemplaires ; pour le turc, 189 titres et 334 exemplaires, etc⁷².

Les collections sont mises en valeur par des publications bilingues régulières : nouvelles acquisitions en langue arabe, bibliographie éditée à l'occasion des célébrations autour d'Averroës, etc. Ces documents de qualité, qui concernent pour la plupart le monde arabe, contribuent à attirer les lecteurs⁷³. Ces publications sont envoyées aux associations et communautés de la ville, qui les redistribuent.

3.2.3 Acquisitions et traitement

Pour leurs acquisitions de livres en langues d'immigration, les bibliothécaires de Roubaix saisissent toutes les opportunités : ils profitent évidemment des librairies étrangères de Roubaix et de Lille mais l'offre majoritairement religieuse proposée par ces librairies ne peut suffire⁷⁴. Ils passent également parfois par les librairies internationales et, comme on l'avait vu pour les bibliothécaires de Jean-Pierre Melville, n'hésitent pas acheter des livres à l'étranger. Ils ne passent pas de commandes, l'expérience leur ayant montré que dans ce domaine, on reçoit rarement ce que l'on a demandé⁷⁵. Bref, les acquisitions demeurent complexes, même lorsque la politique d'acquisition est déjà assez ancienne dans ce domaine.

Le budget accordé à ces acquisitions est variable : il est fonction des opportunités. En 2000, 6000 F ont été consacrés à l'achat de livres en arabe, soit 1000 F de plus qu'en 1999.

Le choix des documents se fait selon les mêmes critères que ceux qui conditionnent les achats en langue française. On note cependant la place importante des contes, des bandes dessinées, de la théologie, de la philosophie, des grands auteurs arabes contemporains, des ouvrages sur l'actualité politique arabe. Comme à la bibliothèque Jean-Pierre Melville, la bibliothèque achète beaucoup d'ouvrages

⁷² Ces chiffres sont à prendre avec précaution dans la mesure où la conversion rétrospective des documents en langues étrangères n'est pas achevée : ils ont été établis à partir de listings informatiques. Ils permettent cependant de se faire une idée sur le fonds.

⁷³ Et supposent une importante masse de travail pour les bibliothécaires, entre autres à cause des problèmes informatiques qu'ils suscitent. Des extraits de ces documents sont fournis en annexe 8, p. XXXVI sq.

⁷⁴ D'autant plus que les libraires religieux cherchent parfois à faire passer des documents religieux pour de la philosophie ou de la littérature.

⁷⁵ Pour certains pays, les commandes présentent un autre inconvénient majeur : les frais de transport sont parfois supérieurs au prix des livres.

occidentaux traduits. Les livres pratiques occupent également une place importante (cuisine, bricolage, éducation des enfants, etc.), ainsi que les documents musicaux⁷⁶. La bibliothèque propose aussi des périodiques en portugais et en arabe, mais pas de quotidiens (trop onéreux).

Pour le traitement des documents, les compétences linguistiques du personnel sont variables : aucun bibliothécaire par exemple ne maîtrise la langue vietnamienne, mais la situation est différente dans le cas de l'arabe qui est, on l'a vu, la langue d'immigration la mieux représentée à la bibliothèque. Un agent du patrimoine arabisant ("première génération") traite les documents de la section jeunesse ; la section adultes bénéficie des compétences d'un agent du patrimoine ("deuxième génération") recruté sur CDD, qui se charge de la translittération⁷⁷ et de la traduction approximative des éléments nécessaires au catalogage. Un conservateur arabisant s'occupe de la saisie, de l'indexation, des autorités, etc. Les acquisitions courantes ne sont pas les seules à devoir être traitées : la rétroconversion reste à faire, par exemple pour 250 livres en arabe et une centaine en russe. Avant l'informatisation, les livres en alphabets non latins étaient catalogués dans le fichier papier, mais souvent avec une translittération erronée, voire sans aucune translittération (à des ouvrages en arabe pouvaient correspondre des notices entièrement en français).

3.2.4 Fréquentation du fonds

Le succès du fonds est inégal selon les langues. En règle générale, les livres en langues étrangères de la section jeunesse sortent peu, mais il est vrai qu'ils sont mal situés et peu mis en valeur. Pour la section adultes, les documents en arabe sortent beaucoup (10 % du fonds toujours sortis), mais les fonds peu entretenus (portugais, polonais) remportent un succès moindre : les lecteurs d'origine immigrée sont aussi exigeants que les autres. Quant aux documents en espagnol ou en italien, ils sont empruntés essentiellement par des étudiants en langues étrangères.

Il est difficile d'approcher précisément le lectorat d'origine étrangère de la médiathèque de Roubaix : il semble cependant être composé essentiellement d'adultes souvent jeunes, et compter peu d'adolescents et de personnes âgées. Dans leur ensemble, ils se montrent satisfaits des documents proposés, comme la plupart des usagers des bibliothèques publiques.

3.2.5 La création d'un fonds de littérature africaine

Il peut sembler étonnant, dans un mémoire destiné à étudier la place des livres en langues étrangères, d'évoquer un fonds de littérature africaine en langue française. Une telle démarche me semble cependant justifiée par l'ampleur du travail accompli à la médiathèque de Roubaix. En effet, les langues africaines posent un certain nombre de problèmes, et proposer des livres dans ces langues est un véritable défi pour les bibliothèques publiques : ces langues sont, on l'a vu dans la première partie, très nombreuses, elles ne s'écrivent pas toujours et leur

⁷⁶ Dont il est très difficile d'évaluer la quantité : la discothèque n'utilise pas de code de langues pour les documents qu'elle traite.

⁷⁷ Comme à la bibliothèque Couronnes, le logiciel de la bibliothèque n'intègre pas d'autres caractères que les caractères latins. Le système de translittération utilisé est celui de l'ex-norme ISO R 233, sans les signes diacritiques. Les lecteurs sont parfois perturbés par cette translittération qui ne correspond pas aux habitudes du grand public.

transcription phonétique en alphabet latin est souvent incompréhensible pour les africains⁷⁸.

En 1992, la bibliothèque de Roubaix, soucieuse de réaliser une action en direction des immigrés africains de la ville, s'est associée avec la CRAO (Communauté des ressortissants de l'Afrique de l'Ouest). Les deux partenaires souhaitaient toucher en particulier les jeunes et, dans cette optique, ont pensé les associer à leur projet : il s'agissait de faire participer le public concerné. Un fonds documentaire sur l'Afrique a été constitué de toutes pièces à la médiathèque par les usagers. Plusieurs dizaines de jeunes se sont montrés intéressés par cette opération ; certains se sont rendus à Paris pour les achats de documents et tous ont participé aux huit séances de travail organisées à la médiathèque pour le traitement des documents, la rédaction du catalogue⁷⁹, la mise en place du mobilier et le montage d'une exposition.

Ce fonds en français sur l'Afrique a été disposé en face des étagères réservées aux livres en langues étrangères. La bibliothèque proposait déjà de nombreux documents sur le sujet, mais ils étaient dispersés dans le reste de la médiathèque. Les jeunes ont été libres de leurs choix : les éventuels doubles de documents déjà présents dans les fonds généraux (par exemple en histoire-géographie) ont été acceptés dans la mesure où la cohérence du fonds en justifiait l'achat. Ce fonds est multimédia : il contient, à côté des livres, des cassettes audio et des vidéos.

Les financements pour cette opération venaient pour moitié des services en charge du DSU (Développement social urbain) et pour l'autre moitié du FAS (Fonds d'aide sociale). Au total, ce sont 50 000 francs qui ont été répartis de la manière suivante : 30 000 F pour les achats de documents, 10 000 F pour le mobilier et 10 000 F pour les frais généraux (déplacements à Paris, reportage photos, animations).

Il est toujours difficile d'évaluer ce type d'actions. On peut noter cependant que le nombre d'usagers d'origine africaine fréquentant la bibliothèque a considérablement augmenté. Par ailleurs, le fonds documentaire est bien emprunté, et cela autant par les usagers d'origine africaine que par les autres. Néanmoins, il semble que cette action, qui visait en priorité les jeunes, mais pas uniquement, n'ait touché que très peu d'adultes. Malgré cette restriction, le bilan de cette expérience originale reste positif, et la médiathèque envisage de la renouveler avec des membres des communautés originaires de Turquie ou du sud-est asiatique.

⁷⁸ J'ai pu le vérifier à la bibliothèque Crimée, qui propose quelques livres en bambara, peul, soninké et wolof : ces livres ont été lus à haute voix aux enfants ou montrés à des parents africains alphabétisés ; dans les deux cas, ils ont suscité la perplexité ou l'amusement.

⁷⁹ Des extraits de ce catalogue intitulé "Afrique noire" sont reproduits en annexe 8.

Troisième partie : comment repenser la situation française ?

Les exemples développés en seconde partie ont montré que les bibliothèques municipales françaises ne se désintéressent pas des cultures étrangères et que quelques établissements proposent même des fonds importants en langues d'immigration. Il s'agit cependant d'actions isolées et très dépendantes de l'investissement personnel et des compétences de bibliothécaires motivés, mais auxquels il sera certainement difficile de trouver des successeurs. Le fait même que ces expériences soient si peu connues ne permet guère d'être optimiste : comment pourraient-elles se généraliser quand personne, ou presque, n'en connaît l'existence ? Par ailleurs, elles gardent généralement un caractère empirique, notamment dans les méthodes d'acquisitions, et qui ne se corrige pas avec le temps. Si les bibliothèques municipales françaises veulent développer leur action dans ce domaine, comme cela semble être souvent le cas⁸⁰, elles ne pourront le faire qu'en s'associant et en mettant en place une organisation adaptée. Mais quelle organisation adopter, quels principes suivre ?

Il paraît vain de conseiller aux bibliothécaires français de s'inspirer des manuels, pour la plupart américains, qui existent dans ce domaine ; ils ne seront pas plus aidés par les recommandations de l'IFLA, qui consistent essentiellement en des déclarations de principe hors de toute réalité concrète⁸¹. Il pourrait être tentant par ailleurs d'appliquer aux bibliothèques françaises quelques modèles internationaux bien connus ; nous avons vu en première partie qu'une telle démarche ne pouvait déboucher sur aucune solution valable. Cependant, sur certains points, le cas des bibliothèques américaines, scandinaves ou allemandes, que nous allons évoquer à présent, peut fournir quelques éléments de réponse intéressants. Ces bibliothèques montrent également les erreurs à éviter, encourageant les bibliothèques françaises, là encore, à tirer parti de leur expérience.

1. Quels "modèles" ? Trois exemples dans trois pays différents

Les bibliothèques menant des actions de fond et efficaces envers les publics issus de l'immigration sont relativement nombreuses dans le monde. J'ai choisi de privilégier trois régions du monde : les Etats-Unis, à travers l'exemple de la bibliothèque du Queens ; les pays scandinaves avec les expériences suédoise et danoise ; enfin, plus près de nous, j'évoquerai les initiatives développées par les bibliothèques allemandes, et en particulier la Bibliothèque Centrale et Régionale de Berlin, en direction des lecteurs d'origine turque. Les actions menées par ces bibliothèques sont différentes, elles ne s'inscrivent pas dans les mêmes contextes socio-politiques. La présentation qui suit n'est pas globale, mais est centrée sur ce

⁸⁰ J'ai mené une enquête à ce sujet sur la liste de discussion biblio.fr : d'assez nombreuses bibliothèques municipales et même des bibliothèques départementales de prêt m'ont répondu qu'elles ne proposaient pas de tels fonds mais souhaiteraient le faire.

⁸¹ Il est révélateur de noter que les bibliothécaires français ne reçoivent généralement pas ces recommandations, comme si elles ne leur étaient pas destinées...

qui m'a semblé faire leur originalité ou pouvoir être importé en France. Ces bibliothèques ne sont pas exemplaires : leurs bibliothécaires reconnaissent tous rencontrer des difficultés et avoir des doutes, mais ces questionnements sont eux-mêmes enrichissants.

1.1. Les Etats-Unis et la bibliothèque du Queens

1.1.1 Les langues d'immigration dans les bibliothèques publiques américaines

Les bibliothèques publiques américaines se sont ouvertes au multiculturalisme bien avant qu'il ne devienne d'actualité, dans les années 1980. Les premières réalisations ont été assez composites et empiriques. Les minorités noire et hispanique sont les deux premières, à la fin des années 1960, à avoir été concernées par l'installation d'annexes avec des collections spécifiques. En 1979, une enquête portant sur les bibliothèques des villes d'Atlanta, Los Angeles, New York, Houston et Chicago, montra que 68 collections en espagnol avaient été créées, totalisant 263 000 volumes. Les communautés asiatiques n'ont été desservies qu'à partir du milieu des années 1980, après l'arrivée massive de la communauté vietnamienne⁸².

Ces fonds en langues étrangères se sont, depuis les expériences pionnières, considérablement développés. Ils ne concernent cependant pas toutes les bibliothèques américaines : aucun établissement dont le budget est inférieur à 15 dollars par habitant ne développe d'activité multiculturelle. L'importance numérique des communautés étrangères présentes dans les villes est également déterminante : certaines communautés sont parfois si réduites que leurs besoins ne représentent pas une cible visible, et donc prioritaire, pour les bibliothèques. L'offre multiculturelle se situe donc surtout dans les grandes villes, alors qu'aux Etats-Unis, à partir de 50 000 habitants, les villes possèdent toutes au moins douze groupes linguistiques.

En France, le travail des bibliothèques publiques américaines en direction des publics issus de l'immigration subit des critiques qui manquent parfois un peu de nuances ; elles concernent principalement le caractère communautaire de ces bibliothèques : dans de nombreuses annexes, le personnel recruté est de la même origine que les lecteurs, sans parler de la décoration et du mobilier, parfois choisis de façon à refléter les cultures d'origine. On peut avoir l'impression que les sentiments identitaires sont renforcés par la politique de la bibliothèque⁸³. Il faut se garder cependant des caricatures et des généralisations abusives : toutes les bibliothèques américaines ne fonctionnent pas ainsi. Par ailleurs, les bibliothécaires américains sont de plus en plus conscients des dérives que peut provoquer ce système.

⁸² Cf. Olivier Tacheau. *Bibliothèque publique et multiculturalisme aux Etats-Unis*, ENSSIB, Mémoire DCB, 1998.

⁸³ Cf. Antoine Carro-Réhault, "Multiculturalisme dans les bibliothèques américaines, l'exemple de New York", dans *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français*, n° 176, 1997, p. 54.

1.1.2 La bibliothèque du Queens⁸⁴

Il n'y a pas une seule bibliothèque à New York qui ne propose des livres et des revues dans de très nombreuses langues ; si chaque petite annexe n'offre que très rarement aux lecteurs un large éventail de langues étrangères, elle leur propose un nombre important d'ouvrages dans les langues les plus parlées par la population qu'elle dessert. Dans chaque district, une bibliothèque centrale se charge d'acquérir les ouvrages en langues étrangères et de les diffuser de façon pertinente. C'est dans cette partie des Etats-Unis que l'on compte le plus grand nombre de nationalités différentes : 120 pays y sont représentés, plus de 100 langues y sont parlées.

Le réseau du Queens dessert une population de 2 millions d'habitants. Entre 1990 et 1994, 30 % des personnes qui ont immigré à New York se sont installées dans le Queens ; la moitié des habitants de ce quartier parlent chez eux une autre langue que l'anglais et 36 % de sa population sont nés ailleurs qu'aux Etats-Unis.

Ce réseau se compose d'une bibliothèque centrale, de 62 bibliothèques annexes (*community branch libraries*) et de six centres d'enseignement⁸⁵. L'annexe de Corona dessert par exemple un quartier dont 70 % de la population est d'origine espagnole.

Les bibliothécaires du Queens distinguent, dans leurs missions à l'égard des publics d'origine étrangère, trois axes principaux : le développement des collections, les services spécifiques et le programme d'animation culturelle.

Quelques indications chiffrées donnent une idée de l'ampleur des collections en langues étrangères "d'immigration" proposées par ce réseau de bibliothèques du Queens :

- en langue espagnole, on trouve 24 000 documents répartis dans 21 bibliothèques. Depuis 1985, la politique documentaire et d'animation a été renforcée en direction des habitants hispanophones, qui fréquentaient moins les bibliothèques que les autres. Une campagne d'information a été lancée, notamment avec la diffusion de brochures bilingues sur les fonds et les services proposés. Trois ans plus tard, les hispanophones fréquentaient beaucoup plus fréquemment la bibliothèque et tous les types de documents circulaient, de Cervantes à Superman⁸⁶.

- en langue chinoise, on trouve 93 000 documents dans 29 bibliothèques⁸⁷.

- en coréen, 24 000 documents sont répartis dans 14 bibliothèques.

- le russe est moins représenté mais le fonds n'est cependant pas négligeable : 9000 documents dans 9 bibliothèques. L'ampleur des collections dépend de l'importance numérique du groupe desservi.

Un service transversal, localisé dans la bibliothèque centrale et composé de sept personnes, est chargé depuis 1977 de l'acquisition et de la répartition des documents en langues étrangères, ainsi que de l'organisation de programmes culturels et pratiques pour les nouveaux arrivants (c'est le *New American program*). A l'échelle de chaque annexe, du personnel appartenant le plus souvent aux (et non pas à *la*) minorités représentées dans le quartier, élabore une offre et des services adéquats. La bibliothèque du Queens défend le principe de proximité et, de ce fait, a toujours refusé de créer des pôles ou centres de ressources qui répondraient aux

⁸⁴ Voir notamment Gary E. Strong, "Non traditional approaches to serving New Americans", IFLA 1998.

⁸⁵ Qui proposent, entre autres, des cours d'alphabétisation.

⁸⁶ Cf. Gary E. Strong, *Ibid.*

⁸⁷ Pour l'espagnol et le chinois, ces collections sont les deux plus importantes du pays.

besoins des groupes linguistiques les plus importants. Les annexes ne sont donc dans leur ensemble pas marquées par les phénomènes de ghettoïsation identitaire.

Parmi les services spécifiques proposés aux immigrants, les cours d'anglais sont les plus largement développés⁸⁸ : pour le réseau du Queens⁸⁹, il s'agit en effet de 3000 étudiants par an, originaires de 88 pays et parlant 50 langues différentes. Chaque personne suivant les cours d'anglais est automatiquement inscrite à la bibliothèque et bénéficie d'une visite guidée.

Il ne faudrait cependant pas dresser un tableau idyllique du travail mené dans cette bibliothèque pionnière : le personnel lui-même reconnaît rencontrer des difficultés. Il s'inquiète notamment de la variété de ses publics et souhaiterait renforcer son action en direction des enfants et des adolescents, actuellement peu attirés par les bibliothèques du réseau.

1.2. L'expérience des bibliothèques scandinaves

La politique des bibliothèques suédoises, danoises ou norvégiennes en direction des publics issus de l'immigration est riche et s'appuie sur une organisation structurée : organisation à l'échelle nationale mais aussi entre les pays scandinaves. Il existe en effet une coopération entre le Danemark, la Norvège et la Suède : des guides à l'usage des bibliothécaires (recensant les librairies de référence, les journaux à acquérir en priorité, etc.) sont par exemple élaborés en commun et diffusés dans l'ensemble du monde scandinave.

1.2.1 Les bibliothèques suédoises : histoire et évolution des fonds en langues d'immigration

Les premières initiatives des bibliothèques suédoises dans le domaine des langues d'immigration remontent au tout début des années 1970, c'est-à-dire à peu près au même moment qu'aux Etats-Unis. Les bibliothèques publiques suédoises ont très tôt mené des actions de développement de la lecture en direction des publics spécifiques, mais dans le domaine des langues d'immigration, ces actions s'inscrivent également dans un contexte politique général : en Suède, la politique d'accueil des immigrants passe par la reconnaissance de leur qualité de minorité linguistique. Des services administratifs spécifiques sont chargés des problèmes propres aux immigrants. Cette politique se traduit aussi par des mesures sectorielles concernant l'éducation, la culture et les bibliothèques. Par exemple, tout nouvel arrivant a droit à des cours de suédois gratuits⁹⁰.

En Suède, la collaboration entre les écoles et des bibliothèques est ancienne et profonde : les enseignants en langues d'origine ont naturellement demandé aux bibliothèques d'acquérir des documents dans ces langues. C'est ainsi qu'un mouvement d'ensemble, soutenu par les pouvoirs politiques, s'est développé. Entre 1975 et 1985, les bibliothèques suédoises, financées principalement au niveau local,

⁸⁸ Dans le réseau de New York, onze structures proposent des cours de langue anglaise. Il s'agit parfois de services intégrés qui relèvent de l'entière responsabilité de la bibliothèque ; mais le plus souvent, ce sont des associations privées ou des fondations qui proposent à la bibliothèque de s'implanter dans ses locaux pour y mener gratuitement cette activité d'apprentissage. Cf. A. Carro-Réhault, *art. cité*.

⁸⁹ La bibliothèque du Queens paye 23 enseignants pour assurer les 75 classes réparties dans les 24 annexes du *borough*.

⁹⁰ Cf. Catherine Revest, *Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques publiques suédoises : l'exemple de Göteborg*, ENSSIB, 1992, Mémoire DCB.

ont reçu 40 millions de couronnes pour l'acquisition de littérature dans les langues de l'immigration. Elles devaient développer ces fonds en suivant les mêmes principes que pour les fonds en langue suédoise. Les fonds alors constitués ont été une réussite pour les langues des premiers immigrés (finnois, yougoslave, grec), mais ont posé plus de problèmes pour les langues des réfugiés (vietnamien, arabe, persan)⁹¹.

Dès la fin des années 1970, une tentative de centralisation du travail bibliothéconomique autour des langues d'immigration s'était fait jour : le *Bibliotekstjänst* (organe de coopération des bibliothèques suédoises) avait été chargé d'approvisionner les bibliothèques en documents dans ces langues. Mais les bibliothèques n'avaient pas le choix de ce qu'elles recevaient et l'offre était limitée : ce premier système présentait l'avantage de répondre à une urgence⁹², mais il n'était pas satisfaisant. A partir de 1985, le travail a été organisé différemment : des listes bibliographiques ont été établies pour une cinquantaine de langues, et proposées à toutes les bibliothèques. Par ailleurs, le *Bibliotekstjänst* a diffusé auprès des bibliothécaires des outils variés pour les aider à mettre en place de véritables services à l'intention des immigrés : principes à suivre pour la constitution des fonds, renseignements pratiques, chiffres sur l'immigration, etc.

Aujourd'hui, l'existence des services de bibliothèques multilingues est garantie par la loi de 1997 sur les bibliothèques. Plus de 150 langues seraient représentées dans les bibliothèques suédoises. Si tous les types de documents sont proposés à des publics de tous les âges, on peut dire que les journaux et magazines tiennent une place particulièrement importante. Dans la mesure du possible, le personnel reflète les différentes communautés linguistiques⁹³.

Depuis les années 1990, les bibliothèques suédoises doivent cependant remettre en question leurs fonds en langues d'immigration : l'immigration a en effet changé de nature en Suède. Le pays accueille aujourd'hui un grand nombre de réfugiés d'Amérique latine, d'Asie, du Moyen-Orient. La Suède est devenue le pays qui, par rapport au chiffre de sa population, reçoit le plus d'immigrés, et refléter un nombre aussi important de langues et de cultures représente un défi de plus en plus grand pour les bibliothèques. Par ailleurs, les nouveaux arrivants ne sont plus des travailleurs immigrés censés pouvoir s'intégrer définitivement à la société suédoise : les réfugiés sont perçus comme des populations mouvantes. D'où les interrogations sur la pertinence de la création de fonds dans des langues où la demande apparaît comme ponctuelle. Par ailleurs, d'autres débats animent la profession : nombreux sont les bibliothécaires qui s'élèvent contre la logique des quotas, qui consiste à proportionner le nombre des documents proposés dans une langue donnée au nombre des locuteurs de cette langue. Certains s'inquiètent également de la place croissante accordée aux ouvrages anglo-saxons, souvent proposés aux lecteurs, sur tel ou tel sujet, à défaut de documentation dans leur langue. Enfin, beaucoup s'inquiètent de la logique commerciale qui se développe dans les bibliothèques suédoises : frappées au début des années 1990 par des restrictions budgétaires, elles ont eu tendance, pour certaines, à privilégier "les livres qui sortent", et à négliger certains fonds qui n'étaient pas encore assez développés pour être attrayants⁹⁴.

⁹¹ Cf. Birgitta Hellman, "Library services for refugees and immigrants", dans *Scandinavian Public Library Quarterly*, n° 1, 1990, p. 16-18.

⁹² Cette initiative rappelle les premières actions de la France dans ce domaine, à ceci près qu'elle a été poursuivie, ce qui n'a pas été le cas en France.

⁹³ Cf. Maud Ekman, "Rejoindre les utilisateurs d'origine multiculturelle dans les bibliothèques" (IFLA 1999).

⁹⁴ Cf. Catherine Revest, *Ibid.*

1.2.2 Au Danemark : l'*Immigrant Library*

Sur de nombreux points, l'expérience des bibliothèques danoises dans le domaine des services aux populations immigrées rappelle celle de la Suède. Là aussi, proposer de la documentation aux habitants du Danemark ne parlant pas danois est un principe énoncé dans la loi sur les bibliothèques⁹⁵. Très vite, la création d'une structure centrale à l'échelle du pays s'est révélée nécessaire : il s'agit de la *Danish Central Library for Immigrant Literature*, généralement appelée *Immigrant Library*. Cette bibliothèque centrale est chargée d'assister les bibliothèques dans le choix, l'acquisition et le traitement des documents, de s'assurer que les documents sont disponibles, d'informer les bibliothécaires sur la culture et la langue des immigrés, ainsi que de servir d'intermédiaire avec les organisations d'immigrants. En 1994, les bibliothèques danoises possédaient près de trois millions de documents en langues étrangères d'immigration. L'*Immigrant Library* abrite elle-même une collection de 70 000 documents ; elle ne reçoit pas de public, mais prête ces documents aux bibliothèques qui accueillent moins de 175 adultes et enfants, et qui n'ont pas le moyen de développer une politique d'acquisition en langues étrangères.

1.3. Acquisitions et traitement : les tâtonnements des bibliothèques allemandes

Comme dans les autres pays précédemment évoqués, et comme en France, c'est dans les années 1970 que les bibliothèques publiques allemandes ont commencé à développer des fonds dans les langues des immigrés. De 1973 à 1985, un projet conduit sous l'égide du *Deutsches Bibliotheksinstitut* et intitulé *Bibliotheksarbeit für Ausländer* a donné jour à des fonds consacrés aux principales langues d'immigration de l'époque (serbo-croate, turc, italien, espagnol). Au début des années 1980, la population turque, dont le nombre a triplé entre 1970 et 1982, est devenue le groupe visé en priorité par les bibliothèques publiques⁹⁶. La Bibliothèque centrale et régionale de Berlin abrite, avec ses 10 000 documents, l'une des collections en langue turque les plus importantes du pays.

On a vu que les bibliothécaires français avaient eu tendance, dans le domaine des langues étrangères, à acheter ce que leur proposaient les éditeurs et des libraires au lieu de mener leur propre politique d'acquisition. En Allemagne également, jusque dans les années 1980, les premiers fonds se sont constitués sur ces bases empiriques. Puis, comme en France, certaines bibliothèques, celle de Duisbourg en particulier, ont pris l'initiative de rédiger des catalogues ensuite diffusés aux autres bibliothèques⁹⁷. Mais une politique d'acquisition ne peut dépendre de ce type d'initiatives ponctuelles et lorsque les fonds en langue turque

⁹⁵ Il s'agit du premier paragraphe du *Public Library Act* (révisé au début des années 1980) : "Library service to immigrants is part of the individual local authority's obligation to offer library service to everybody domiciled in Denmark". Cf. Benedikte Kragh-Schwarz, "The Danish Central Library for Immigrant Literature", dans *Scandinavian Public Library Quarterly*, n° 3, 1994.

⁹⁶ Cf. Nathalie Ramel, "La constitution de fonds étrangers dans les bibliothèques publiques", dans *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, n° 6, 1993, p. 28-34.

⁹⁷ La bibliothèque de Duisbourg était soutenue financièrement dans cette tâche par la fondation Krupp (à hauteur d'environ 17 millions de francs !). De 1982 à 1984, avec l'aide d'un collaborateur turc, elle a rédigé un catalogue annoté de littérature en langue turque, le *Krupp-Katalog*. Cf. Nathalie Ramel, *article cité*, p. 30.

ont commencé à se développer dans les bibliothèques des grandes villes allemandes et leurs annexes⁹⁸, d'autres solutions ont été cherchées. L'*Einkaufszentrale für öffentliche Bibliothek (EKZ = Centrale d'achats pour les bibliothèques publiques)*, basée à Reutlingen, a pris le relais pendant un temps et a expédié aux bibliothèques publiques des listes de sélection de titres en langues étrangères, comme elle le faisait déjà pour les documents en langue allemande. Aujourd'hui, elle a abandonné ce travail (sauf pour la littérature anglo-saxonne). Ces listes, élaborées dans une logique de vente, ne convenaient d'ailleurs pas pleinement aux bibliothécaires qui auraient souhaité des listes du même type mais rédigées par des membres de leur profession, au fait des besoins du public.

Ce sont alors les "lectorats"⁹⁹ qui ont été chargés de l'acquisition et du traitement de ces documents : dans toutes les grandes bibliothèques allemandes, comme la *Stadtbücherei* de Francfort ou la Bibliothèque centrale et régionale de Berlin, les tâches de sélection et d'indexation des ouvrages incombent à un service spécialisé, le lectorat (*Lektoratsdienst*). Le lectorat de la *Stadtbücherei* compte 13 personnes qui se répartissent le travail par grands domaines de classification et dépouillent les listes bibliographiques, les revues spécialisées, etc. L'idée est vite apparue de créer, à l'échelle de la RFA, un lectorat central "langues étrangères". Dans les années 1980, un groupe de travail constitué sous la direction du *Deutsches Bibliotheksinstitut* demanda la création d'un lectorat central fédéral, qui aurait eu pour mission de favoriser l'acquisition de littérature étrangère. Il incitait les lectorats "langues étrangères" des grands établissements à diffuser une partie de leur travail dans une logique de coopération. En 1985, ce projet qui semblait coûteux et difficile à mettre en place fut abandonné. Il était cependant, dans sa définition au moins, déjà bien avancé. Il aurait associé l'*Internationale Jugendbibliothek* (bibliothèque internationale pour la jeunesse), l'*EKZ* de Reutlingen, et les plus grandes bibliothèques publiques, chargées de sélectionner les ouvrages dans une langue déterminée ; la *Stadtbücherei* de Francfort aurait ainsi été chargée du serbo-croate. Dans ce projet, la langue turque était prioritaire, mais on prévoyait un "service minimum", sous forme de listes annuelles ou semestrielles, en serbo-croate, grec, italien, espagnol et portugais. Ces listes devaient comprendre chacune environ 600 titres par an.

2. Bilan : quelques éléments de réponse pour les bibliothèques françaises

Mettre en place et développer des fonds en langues étrangères d'immigration n'est pas une tâche facile et il est impossible de proposer une solution unique à la fois simple et miraculeuse. C'est pourquoi il serait présomptueux, au terme de ce mémoire, de "donner des leçons" aux bibliothèques françaises. Les difficultés que connaissent dans ce domaine les bibliothèques étrangères souvent citées en exemple incitent à la prudence. Au regard de leur expérience cependant, et au regard des initiatives plus ou moins réussies de certaines bibliothèques françaises, il est possible, de façon réaliste, de formuler un certain nombre de suggestions et quelques principes fondamentaux.

⁹⁸ Des bibliothèques spécialisées sont apparues, comme la Namik-Kemal-Bibliothek, dans le quartier turc de Berlin (Kreuzberg). Cf. Tarik Seden, "Wandel der Ziele bei der multikulturellen Bibliotheksarbeit für ethnische Minderheiten am Beispiel Berlin", dans *Les bibliothèques publiques dans une Europe Nouvelle* [colloque de Zbornik, 28-30 septembre 2000], Bratislava, p. 24-30.

⁹⁹ Le système des lectorats est décrit par Nathalie Ramel, *art. cité*, p. 31 sq.

2.1. Connaître et se faire connaître

Pour desservir tous leurs publics, les bibliothèques municipales françaises doivent connaître ces publics. Cette connaissance est particulièrement indispensable s'agissant des publics issus de l'immigration : comment proposer des documents adaptés aux lecteurs dans leur langue maternelle si on ne sait pas quelle est cette langue ? Certaines bibliothèques utilisent déjà l'outil statistique pour mieux connaître leurs usagers. C'est le cas de la bibliothèque de Bobigny ; quatre données principales sont recueillies lors de l'inscription du lecteur : son âge, son sexe, sa profession et sa nationalité. Ces éléments ne permettent cependant pas dans tous les cas de connaître l'origine des inscrits. Demander de plus grandes précisions aux lecteurs représenterait par ailleurs une atteinte à leur vie privée : c'est ainsi que certains lecteurs d'origine immigrée en Suède perçoivent mal les questions qui leur sont posées à leur inscription. En revanche, les bibliothèques publiques peuvent, comme elles le font au Danemark ou aux Etats-Unis, se tenir informées des enquêtes démographiques et travailler en partenariat avec les associations d'immigrés locales et nationales. Ces dernières peuvent les renseigner sur l'importance numérique des communautés, mais aussi sur leurs pratiques culturelles et linguistiques. Par ailleurs, l'origine des lecteurs n'est pas seule à devoir être prise en considération : la pyramide des âges du groupe considéré est également à prendre en compte. Les populations d'immigration ancienne comptent un nombre croissant de personnes âgées dont il ne faut pas négliger les besoins. Le degré d'alphabétisation est également essentiel : il faut pouvoir penser à proposer aux personnes qui ne lisent pas leur langue, ou qui ne souhaitent pas l'apprendre ou encore qui sont trop âgées pour le faire, d'autres supports dans cette langue, par exemple des vidéos.

De même que la bibliothèque municipale doit connaître ses lecteurs, de même elle doit se faire connaître d'eux. Le cas des bibliothèques de la Ville de Paris est particulièrement édifiant : rien, sinon le bouche à oreille, ne permet d'avoir connaissance des fonds qui existent dans les langues d'immigration, et qui ne sont pourtant pas négligeables. Elaborer des brochures, même modestes, présentant ces fonds ne paraît pas une tâche insurmontable et ne serait pas nécessairement onéreux. Ces brochures pourraient être diffusées auprès des associations et dans les autres établissements publics (écoles, centres sociaux, etc.), qui se chargeraient de les redistribuer ; elles pourraient être bilingues. Les bibliothèques qui disposent d'un site Web pourraient également faire la publicité de ce type de fonds par ce biais.

2.2. Quelle offre proposer ?

2.2.1 Des thèmes et des supports variés

Le principe essentiel à respecter pour la constitution des collections est celui de la variété : les embryons de fonds constitués dans les années 1970 n'étaient le plus souvent constitués que de "classiques". Les classiques ne sont naturellement pas à écarter : ils doivent figurer dans ces fonds, mais ils ne doivent pas être les seuls à y figurer. Les bibliothèques municipales doivent également proposer des fictions "populaires", des documentaires, des ouvrages de la littérature mondiale traduits dans la langue considérée, etc. Elles doivent également penser aussi bien aux enfants qu'aux personnes âgées, aux femmes qu'aux hommes, aux publics

"empêchés" des prisons qu'à ceux des hôpitaux, etc. En somme, il s'agit de respecter les mêmes principes que pour l'acquisition des documents en français. C'est ce que font actuellement la bibliothèque Jean-Pierre Melville à Paris et la médiathèque de Roubaix. Concernant certains pays, une attention particulière doit être apportée au contenu idéologique des documents. Les bibliothécaires doivent également veiller, dans la mesure du possible, à la qualité matérielle des documents, afin que les lecteurs concernés ne se sentent pas dévalorisés¹⁰⁰.

Si les domaines de la connaissance représentés doivent être les plus variés possible, c'est également le cas des supports. On a surtout évoqué ici le cas des livres. Parmi les livres, il paraît essentiel d'accorder une place particulière aux documents bilingues¹⁰¹. Ces derniers permettent à ceux qui maîtrisent mieux la langue originale du texte mais aussi à ceux qui maîtrisent mieux la langue de traduction, d'avoir accès au texte, et de passer d'une langue à l'autre. Mais les autres supports doivent également être proposés : documents sonores (musique, contes) et audiovisuels¹⁰², mais aussi électroniques. La médiathèque de Roubaix propose ainsi des méthodes de langues sur CD-Rom.

La mise en place des postes de consultation d'Internet dans les bibliothèques peut fournir des réponses à certaines questions que se posent les bibliothécaires. Les bibliothécaires américains tentent actuellement de déterminer quels pourraient être les apports d'Internet aux services multiculturels des bibliothèques. Des expériences ont déjà été menées en direction des publics hispanisants : partant du constat que les familles issues de l'immigration avaient souvent les revenus les plus modestes et ne disposaient généralement pas d'un ordinateur personnel, certains bibliothécaires ont décidé d'aider les enfants et les jeunes de ces familles à accéder aux ressources Internet. Ils ont sélectionné des sites en langue espagnole, avec la même rigueur que pour les sites en langue anglaise ; ils ont également repéré des moteurs de recherche, des sites culturels et historiques, ainsi que des sites proposant des bibliographies en langue espagnole¹⁰³. La bibliothèque du Queens de son côté s'est lancée dans un vaste projet d'adaptation de son site Web aux minorités linguistiques : elle a développé une version espagnole de son site et se prépare à permettre l'accès à distance aux catalogues bilingues de ses collections en caractères non latins¹⁰⁴.

2.2.2 Mettre en valeur les collections

La mise en valeur des collections passe d'abord par leur présentation dans la bibliothèque même. Les fonds en langues étrangères ne doivent pas être relégués systématiquement au fond de la bibliothèque, derrière tout le reste ; ils doivent également bénéficier d'une signalétique qui permette de les repérer : "Langues et littératures", par exemple, n'est peut-être pas assez explicite¹⁰⁵. Par ailleurs, il est

¹⁰⁰ Ce principe généralement pris en considération par les bibliothécaires n'est cependant pas toujours facile à respecter pour les langues des pays en voie de développement. Dans le domaine des livres pour enfants par exemple, s'il est relativement facile de se procurer des livres en arabe qui soient d'aussi bonne qualité que les livres français, ce n'est pas le cas pour les livres en turc.

¹⁰¹ Les documents bilingues sont malheureusement souvent trop rares, du moins sur le marché français : peut-être peut-on cependant envisager que les bibliothécaires travaillent avec des éditeurs pour les inciter à développer cette production. Ce type d'expérience a déjà été mené avec la création de la collection pour enfants "L'arbre aux accents".

¹⁰² La bibliothèque Jean-Pierre Melville acquiert régulièrement des vidéos en langue chinoise.

¹⁰³ Cf. J. Larson et C.G. Martinez, "Hispanic_Kids@Library.net : Internet ressources for latino youth", dans *Journal of youth services in libraries*, n° 3, 1998, p. 243-251.

¹⁰⁴ Cf. Gary E. Strong, "LinQing the World to Queens – and Queens to the World", dans *American Libraries*, vol. 31, n° 9, 2000, p. 44-46.

¹⁰⁵ C'est ainsi que sont souvent signalés les livres en langues étrangères, comme à la bibliothèque Crimée.

important de désherber régulièrement ces fonds et d'en écarter les ouvrages trop usagés qui leur confèrent un caractère peu attrayant : un fonds ne sera pas nécessairement moins attrayant quand il sera moins dense.

Mettre en valeur des collections, c'est également, comme on l'a vu un peu plus haut, les faire connaître et en assurer la promotion. La publication de catalogues et de listes de nouveautés bilingues comme en proposent les bibliothèques Couronnes et Jean-Pierre Melville ou encore la médiathèque de Roubaix paraît essentielle. Ces documents doivent être disponibles à la bibliothèque, mais peuvent également être distribués hors de ses murs, par exemple par des associations, etc. Le caractère bilingue de ces documents permet notamment de remédier au fait que les catalogues informatisés ne le sont généralement pas, du moins pour le moment.

Enfin, la mise en valeur des fonds passe également par les animations. On a surtout évoqué les animations nombreuses et variées destinées à promouvoir les cultures étrangères organisées par les bibliothécaires de Seine-Saint-Denis, et en particulier à la bibliothèque de Bobigny. Mais peut-être est-il également possible de mettre en place des "animations bilingues" pour mettre en valeur non seulement les cultures, mais également les langues étrangères. De telles expériences ont déjà été tentées, et semble-t-il avec succès, dans le domaine des bibliothèques jeunesse¹⁰⁶.

2.3. Acquérir et traiter les documents : une nécessaire coopération

La question de l'organisation des acquisitions et du traitement des documents en langues étrangères est peut-être celle à laquelle il serait le plus important et le plus urgent de donner des réponses, mais c'est aussi celle pour laquelle il est le plus difficile de le faire.

La section de l'IFLA pour les bibliothèques multiculturelles recommande aux bibliothèques de recruter du personnel issu des communautés auxquelles appartiennent les lecteurs¹⁰⁷. Cette recommandation semble cependant difficilement applicable : si les bibliothèques publiques françaises ont de plus en plus recours à des médiateurs souvent issus eux-mêmes de l'immigration et qui leur permettent d'instaurer un meilleur dialogue avec leurs lecteurs, faut-il souhaiter que les origines de tous les lecteurs se retrouvent dans le personnel de la bibliothèque ? Cette logique de miroir est très discutable ; elle est par ailleurs difficilement applicable : c'est le constat que font par exemple certaines bibliothèques américaines, et en particulier celle du Queens, qui a du mal à recruter du personnel issu des minorités représentées par ses lecteurs¹⁰⁸. Pour ce qui nous préoccupe, c'est-à-dire le travail d'acquisition et de traitement des documents, il paraît difficile que les bibliothèques municipales disposent toutes de bibliothécaires compétents dans les langues concernées. Et s'il est possible d'apprendre à connaître une culture, une littérature, il est en revanche plus complexe de se lancer dans l'apprentissage d'une langue.

¹⁰⁶ Cf. Nadine Decourt, "La vache des orphelins. Le conte, facteur d'immigration pour les enfants de migrants", dans *La revue des livres pour enfants*, n° 143-144, 1992, p. 75-81.

¹⁰⁷ IFLA (Section des services des bibliothèques à destination des populations multiculturelles), *Les communautés multiculturelles. Directives pour les bibliothèques*, 2e édition révisée, 1998 ; paragraphe 7.1. "Les bibliothèques devraient refléter les sociétés multiculturelles par le personnel qu'elles emploient, en s'assurant que ce personnel reflète vraiment les divers groupes ethniques, culturels et linguistiques que dessert la bibliothèque" ; paragraphe 7.2. "Les administrations des bibliothèques devraient encourager l'engagement de personnes possédant les connaissances linguistiques et culturelles, des qualifications et des capacités appropriées".

¹⁰⁸ Cf. Gary E. Strong, *art. cité*.

Naturellement, les bibliothécaires peuvent avoir recours à des "personnes-ressources" ; encore faut-il les trouver. Par ailleurs, si ces personnes ne sont pas parfaitement au fait des principes bibliothéconomiques, leur aide ne peut être vraiment efficace. Dans ce domaine, la seule solution valable semble être celle de la coopération : coopération des bibliothèques françaises entre elles, coopération entre bibliothèques de pays différents, etc. Reste à savoir quel type de coopération mettre en place. Des jumelages des bibliothèques publiques françaises avec des bibliothèques anglaises ayant déjà une grande expérience en matière de desserte des communautés étrangères ou immigrées ont déjà été envisagés, mais ce projet n'a pas été suivi de réalisations concrètes¹⁰⁹. Dans son article consacré aux bibliothèques allemandes, Nathalie Ramel reprenait cette idée de coopération : "On peut envisager trois formes de coopération, selon les opportunités et les volontés en présence : un travail régulier avec les instituts étrangers présents dans la ville, une coopération avec une ou plusieurs bibliothèques étrangères, et une coopération plus institutionnalisée, plus ambitieuse, entre pays". On peut imaginer entre bibliothèques de différents pays l'échange d'instruments de travail tels que les listes de sélection ou les catalogues d'éditeurs. Par ailleurs, des listes de sélection établies par des bibliothèques des pays d'origine seraient également très utiles. Nathalie Ramel va même jusqu'à proposer la création, sur le modèle allemand, de "lectorats européens". Il s'agirait là cependant d'un projet ambitieux, long et difficile à mettre en place¹¹⁰.

De façon réaliste, on peut proposer aux bibliothèques françaises qui ont des fonds en langues d'immigration d'instaurer un travail commun tant pour la sélection des documents que pour leur catalogage et leur indexation. Si elles parvenaient à mettre en place ce type de coopération, ce qui ne paraît pas insurmontable, pourquoi ne pas alors grouper les achats de documents en instaurant une sorte de coopérative ? On a vu que de telles agences existent déjà ; on aurait pu citer également l'exemple du CILIA créé par la bibliothèque publique du *Wandsworth Borough Council* à Londres, en coopération avec LASER (*London and South Eastern Regional Library Bureau*) : cet organisme achète des ouvrages dans les cinq principales langues d'Asie du Sud, invite les bibliothécaires à sélectionner et à acquérir les documents par son intermédiaire, et fournit des notices catalographiques. Par ailleurs, le recours à des bibliothèques allemandes ou anglo-saxonnes, qui transmettraient leurs listes de sélections, paraît également envisageable. Mais quelles que soient les initiatives qui pourraient être mises en place, l'élaboration d'une organisation rigoureuse, seule garantie contre l'empirisme qui est généralement de mise dans ce domaine, sera nécessaire.

¹⁰⁹ Cf. Gerald Grunberg, "Nouveaux jumelages", dans *Interférences culturelles*, Ministère de la culture et de la communication, 1987, p. 62.

¹¹⁰ L'IFLA également avait étudié la possibilité de mettre en place une agence coopérative pour les langues des principales minorités immigrées en Europe occidentale. Elle avait cependant conclu qu'en raison du grand nombre de langues concernées, l'opération serait difficilement réalisable et que ce type d'initiative devrait plutôt se situer aux niveaux nationaux ou régionaux. Cf. Recommandations de l'IFLA, *Services des bibliothèques aux minorités multiculturelles*, Rapport final, 1983 (dans *Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration*, Paris : Ministère de la culture, 1983, p. 13-18.)

Conclusion

Les bibliothèques sont des lieux de partage et de transmission des cultures. Egalement espaces de tolérance, elles ont un rôle à jouer dans la valorisation des cultures étrangères. Or les bibliothèques municipales françaises ont longtemps privilégié la culture occidentale au détriment des autres. Aujourd'hui, elles sont de plus en plus nombreuses à se consacrer à la mise en valeur des cultures de l'immigration. Rares sont celles, cependant, qui proposent des fonds dans les langues attachées à ces cultures.

Dans les années 1970 pourtant, il y a eu en France, comme aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Scandinavie ou en Allemagne, des tentatives de création de tels fonds dans les bibliothèques publiques. Mais la plupart de ces fonds en sont restés au stade embryonnaire : mis à part dans quelques bibliothèques isolées et, dans une certaine mesure, dans les sections jeunesse, ils ont été laissés à l'abandon. On peut s'interroger sur les causes de cet abandon ; au-delà des principes de l'intégration républicaine à la française, la relative francophonie des immigrés français a certainement influencé les bibliothécaires : pourquoi proposer des ouvrages dans leur langue d'origine à des lecteurs qui parlent parfois aussi bien, voire mieux, le français, et ne sont pas toujours des lecteurs assidus, ni dans une langue ni dans l'autre ? Les témoignages recueillis auprès de lecteurs d'origine immigrée, appuyés par les études de sociologues ou de linguistes, montrent cependant ce que peut apporter à ces personnes une offre de qualité dans leur langue maternelle. Le succès du fonds asiatique de la bibliothèque Jean-Pierre Melville, des fonds arabes de la bibliothèque Couronnes ou de la médiathèque de Roubaix sont peut-être encore la meilleure preuve de la légitimité de ces fonds qui, loin de renforcer les revendications identitaires, peuvent aider à concilier culture d'origine et culture du pays d'accueil.

En réalité, ce qui a le plus dissuadé les bibliothécaires français de s'investir dans de type d'initiatives, ce sont certainement les difficultés, certes réelles, qu'elles suscitent. Ceux qui s'y sont tout de même consacrés ont dû faire preuve de toute leur bonne volonté et de beaucoup d'imagination pour "s'en sortir". Leurs fonds existent et sont vivants, mais le seront-ils toujours lorsqu'il faudra remplacer ces bibliothécaires dévoués ? En outre, des politiques fondées sur des méthodes des plus empiriques peuvent-elles être poursuivies sur le long terme ? La France n'a pas su se doter, même au niveau de la Ville de Paris, de structures de coopération adaptées au développement et au traitement de ce type de fonds, comme l'ont fait la Scandinavie ou la Grande Bretagne. Peut-être cependant n'est-il pas trop tard. Naturellement, des fonds conséquents dans les langues d'immigration ne peuvent pas être mis en place du jour au lendemain, ne serait-ce que pour des raisons d'ordre budgétaire, mais quelques mesures relativement simples permettraient sans doute de faire avancer les choses. Une plus grande coopération entre les bibliothèques françaises, soutenue par un travail en partenariat avec des bibliothèques européennes plus avancées dans ce domaine, permettrait la mise en place d'actions plus rigoureuses, et plus efficaces.

Bibliographie

1. Multiculturalisme et intégration culturelle

AMSELLE, J-L. Vers un multiculturalisme français : l'empire de la coutume. Paris : Aubier, 1996, 180 p.

ANPASE. Enfances et cultures. Problématiques de la différence et pratiques de l'interculturel, Paris : Privat, 1986.

CERTEAU, Michel de. *La culture au pluriel*. Paris : Le Seuil, 1993, 222 p. (Point Essais).

CONSTANT, Fred. *Le multiculturalisme*. Paris : Flammarion, 2000. 117 p. (collection "Dominos").

DEWITTE, Philippe (dir). *Immigration et intégration, l'état des savoirs*. Paris : La Découverte, 1999.

MARTINIELLO, Marco. *Sortir des ghettos culturels*. Paris : Presses de sciences po, 1997. 127 p. (La bibliothèque du citoyen).

SEMPRINI, Andrea. *Le multiculturalisme*. Paris : PUF, 1997. 127 p. (Que sais-je ?).

SCHNAPPER, Dominique. La France de l'intégration : sociologie de la Nation en 1990. Paris : Gallimard, 1991. 367 p.

SCHNAPPER, Dominique. *La communauté des citoyens*. Paris : Gallimard, 1994.

SCHNAPPER, Dominique. La relation à l'autre : au cœur de la pensée sociologique. Paris : Gallimard, 1998.

TRIBALAT, Michèle. De l'immigration à l'assimilation. Enquête sur les populations étrangères en France. Paris : La Découverte / Ined, 1996. 302 p. (Recherches).

WIEVIORKA, Michel (dir.). *Une société fragmentée ? Le multiculturalisme en débat*. Paris : La Découverte, 1996. 323 p.

YAMGNANE, Kofi (préf.). *Mémoire des migrations*. Paris : Le Monde éditions, Fondation pour l'intégration républicaine, 1996.

2. Sociologie de la lecture

ALLOUCHE, Abdelwahed. Dans les bibliothèques publiques. Les lectures des enfants immigrés clandestins. Dans *Migrants formations*, CNDP, n° 68, 1987, p. 34-39.

BÉNÉUS, Cécile. Les pratiques lectorales des Africains (originaires d'Afrique noire). ENSSIB, 1999. Mémoire de DEA.

BUKIET, Suzanne. Le livre pour enfants et l'ouverture vers les autres cultures. *Le Français aujourd'hui*, n° 81, 1988, p. 109-112.

BUKIET, Suzanne. Tous les accents du monde. *La revue des livres pour enfants*, n° 167, 1996, p. 107-115.

CHAUDRON, Martine et SINGLY, François de (dir.). *Identité, lecture, écriture*. Paris : BPI. 1993.

DECOURT, Nadine. Les contes en immigration. Emergence d'un répertoire. *La revue des livres pour enfants*, n° 159, 1994, p. 73-77.

DECOURT, Nadine. Le conte, facteur d'intégration pour les enfants de migrants. *La revue des livres pour enfants*, n° 143-144, 1992, p. 75-81.

HAGÈGE, Claude. *L'enfant aux deux langues*. Paris : Odile Jacob, 1996. 298 p.

HAMIDOU, Amel. L'imaginaire du jeune méditerranéen. *La revue des livres pour enfants*, n° 192, 2000, p. 57-59.

PISSARD, Annie. Le goût de lire côté Sud. *La revue des livres pour enfants*, n° 161, 1995, p. 60-62.

POULAIN, Martine. *Lire en France aujourd'hui*. Paris : Cercle de la librairie, 1993, 255 p.

ROSELLI, Mariangela. Lire et se dire en français : de l'entrée de l'écrit comme acte social. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 42, n° 1, 1997, p. 12-17.

TENA RIANO, Marta de. Le rapport à l'écrit en langue étrangère. Usages et changements de l'écrit lors d'un processus d'acculturation. ENSSIB, 1998. Mémoire de DEA.

3. Le rôle social et culturel des bibliothèques publiques françaises

PETIT, Michèle, BALLEY, Chantal et LADEFROUSE, Raymonde. *De la bibliothèque au droit de cité. Parcours de jeunes*. Paris : BPI, 1996. 365 p. (Études et recherches).

SEIBEL, Bernadette (dir.). Lire, faire lire : des usages de l'écrit aux politiques de la lecture. Paris : Le Monde-Éditions, 1995, 406 p.

TABAH, Dominique. Le rôle social et culturel des bibliothèques vu de Bobigny. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 42, n° 1, 1997, p. 41-50.

TABAH, Dominique. Le rôle des bibliothèques publiques dans la promotion des cultures étrangères. *Le livre arabe en France dans les bibliothèques et l'édition*. Paris : IMA, 1999, p. 67-80.

TABAH, Dominique. La place des cultures étrangères dans la bibliothèque et la question des publics issus de l'immigration. *Les bibliothèques publiques dans une Europe nouvelle* [colloque de Zbornik, 28-30 septembre 2000]. Slovaquie : Bratislava, 2000, p. 18-23.

4. Les langues d'immigration dans les bibliothèques publiques

Généralités

Les communautés multiculturelles : directives pour les bibliothèques, 2^e édition révisée. IFLA : Section des services des bibliothèques à destination des populations multiculturelles, 1998.

POULAIN, Martine (dir.). *Les Bibliothèques publiques en Europe*. Paris : Éditions du Cercle de la Librairie, 1992.

RIGGS, Donald E. et TARIN, Patricia A. (éd.). *Cultural diversity in libraries*. New-York-Londres : Neal-Schuman Publishers, 1994.

RUHIG DU MONT, Rosemary, BUTTLAR, Lois et CAYNON, William. *Multiculturalism in libraries*. Westport-Londres : Greenwood Press, 1994.

Les bibliothèques françaises

BALLANGER, Françoise. Lire en VO. Journée d'étude sur les livres en langues étrangères dans les bibliothèques pour la jeunesse, 23 mars 1999 à l'Institut du Monde Arabe (compte rendu). *La revue des livres pour enfants*, n° 187, 1999, p. 64-67.

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Bibliothèques publiques et communautés de l'immigration*. Paris : Ministère de la culture et de la communication, 1983.

DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Interférences culturelles*. Paris : Ministère de la culture et de la communication, 1987.

Guide du monde arabe en France. Paris : Institut du monde arabe, 1999. (voir notamment, p. 147-163 : "Bibliothèques et centres de documentation").

LAPAUTRE, Catherine. Lire en VO dans les bibliothèques pour enfants. *La Revue des livres pour enfants*, n° 177, 1997, p. 97-101.

LACAZE, Rose-Marie. L'ADRI et la lecture : Ouvrir les bibliothèques sur les communautés de l'immigration. *Migrants-Formation*, n° 68, 1987, p. 31-33.

Le livre arabe en France dans les bibliothèques et l'édition, Paris : Institut du Monde Arabe, 1999.

LUMINET, Anne-Marie. Le livre arabe à la BPI. *Le livre arabe en France dans les bibliothèques et l'édition*. Paris : IMA, 1999, p. 53-56.

ROBAIN, Juliette. Deuxième journée d'IBBY sur les livres en langues étrangères dans les bibliothèques pour la jeunesse, 21 mars 2000 à l'Institut Gulbenkian (compte rendu). *La revue des livres pour enfants*, n° 193, 2000, p. 45-48.

La tour de Babel : lettres, remarques et témoignages adressés à la bibliothèque de l'IMA - 1987-97. Paris : Institut du Monde Arabe, 1998.

Les bibliothèques anglo-saxones

LARSON, Janet et MARTINEZ, Carolina G. Hispanic_Kids@Library.net : Internet Resources for Latino Youth. *Journal of youth services in libraries*, n° 3, 1998, p. 243-251.

MARCH, Susan F. Selecting Jewish Books for Children for general library collections. *Youth services in libraries*, n° 3, 1996, p. 143-154.

TACHEAU, Olivier. Bibliothèque publique et multiculturalisme aux Etats-Unis : jalons pour repenser la situation française, ENSSIB, 1997. Mémoire de DCB.

HIRSCHMAN, Sarah. "Gens et Récits" ... une expérience américaine de joie de lire pour tous. *Lecture jeunesse, dossiers et documents sur la lecture des 12-18 ans*, n° 58, 1991, p. 11-16.

CARRO-RÉHAULT, Antoine. Le multiculturalisme dans les bibliothèques américaines : l'exemple de New-York. *ABF*, n° 176, 3e trimestre 1997, p. 50-56.

PUMMER, Alston Jones. *Libraries, Immigrants, and the American Experience*. Greenwood Press, 1999, xi-236 p. (cr. dans *The Library Quarterly*, vol. 70, n°2, 2000, p. 269-271).

RUTY, Valérie. *Les bibliothèques de lecture publique à Londres*. ENSSIB, 1995. Mémoire de DCB.

STRONG, Gary E. Non-traditional Approaches to Serving New Americans. *64th IFLA General Conference*, 16-21 août 1998, Amsterdam.

WHITE, Maureen et MARQUEZ, Judith. Literacy in two languages : best of both worlds. *64th IFLA General Conference*, 16-21 août 1998, Amsterdam.

ZIELENSKA, Marie F. et KIRKWOOD, Francis T. *Multicultural Librarianship : an international Handbook*. München-Londres-New-York-Paris : Saur, 1992. (IFLA Publications 59).

Les bibliothèques scandinaves

HELLMAN, Birgitta. Library services for refugees and immigrants. *Scandinavian Public Library Quaterly*, n° 1, 1990, p. 16-18.

KRAGH-SCHARWZ, Benedikte. The Danish Central Library for immigrant literature. *Scandinavian Public Library Quaterly*, n° 3, 1994, p. 16-20.

MARK, Niels. The Immigrant Library undergoes a change. *Scandinavian Public Library Quaterly*, n° 4, 1999, p. 7-10.

REVEST, Catherine. Les langues dites d'immigration dans les bibliothèques publiques suédoises : l'exemple de Göteborg. ENSSIB, 1992. Mémoire de DCB.

TANGEN, Lisbeth. Libraries as a Life Source - The immigrant population's use of the Trondheim public library system. *Scandinavian Public Library Quaterly*, n° 4, 1996, p. 26-28.

Les bibliothèques allemandes

RAMEL, Nathalie. La constitution de fonds étrangers en bibliothèques publiques. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, n° 6, 1993, p. 28-34.

SEDEN, Tarik. Wandel der Ziele bei der multikulturellen Bibliotheksarbeit für ethnische Minderheiten am Beispiel Berlin. *Les bibliothèques publiques dans une Europe nouvelle* [colloque de Zbornik, 28-30 septembre 2000]. Slovaquie : Bratislava, 2000, p. 24-30.

UEBBING-REHBERG, Edith. Bibliotheksarbeit mit türkischen Kindern und Jugendlichen. Ausländische Schüler als Leser und Leserinnen in der öffentlichen Bibliothek. *Beiträge Jugendliteratur und Medien*, n° 6, 1995, p. 25-38.

Annexes